  
Sébastien LEPARLIER

- 4 NOV. 2024

CONSEIL DU



## DÉLIBÉRATION

Le 4 novembre 2024, à 18h00, les membres du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, en formation de pré-conseil qui a porté sur les points suivants :

- question de Carlotta Gentile Latino, relative au projet de restructuration de l'ensemble immobilier, propriété du groupe SFL, rue Condorcet ;
- question d'Alessia Guardasole Palumbo, Sandra Pezet et Sophie Toporkoff, relative à la tranquillité et à la propreté de la rue de Trévise.

Puis, à 18h30, les membres du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, pour la séance du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement, sur convocation adressée le 29 octobre 2024, conformément aux dispositions :

- de la 2<sup>e</sup> partie du Code général des collectivités territoriales, livre V, titre 1<sup>er</sup>, chapitres I et II ;
- des textes subséquents ;
- du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121 et suivants.

Le caractère public de la séance a été assuré par l'accueil du public dans la salle et la diffusion des débats sur le compte Facebook de la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Publication de cette convocation comportant l'ordre du jour a été effectuée à la porte de la mairie et dont procès-verbal de l'affichage a été établi.

## ORDRE DU JOUR

- 1. 09.2024.089** Désignation d'un secrétaire de séance.  
*Mme Delphine Bürkli rapporteure.*
- 2. 09.2024.090** Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 16 septembre 2024.  
*Mme Delphine Bürkli rapporteure.*
- 3. V.09.2024.046** Vœu présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup>, relatif à la sensibilisation et au renforcement des mesures de contrôle et de sanction en matière de sécurité routière.
4. Informations relatives à l'arrondissement par Mme la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement. Rapport mensuel sur la sécurité et la propreté.
- 5. V.09.2024.047** Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup>, relatif au club de prévention spécialisée Aurore-Siloé.



Sébastien LEPARLIER



- 4 NOV. 2024

Millésime N° de page

2 | 4

201

## DÉLIBÉRATION

### ORDRE DU JOUR (suite)

- 6. V.09.2024.048** Vœu déposé par Camille Vizioz-Brami, élue du groupe Paris en commun, relatif à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes et au harcèlement de rue dans le 9<sup>e</sup>.
- 7. 09.2024.091** Adoption de l'état spécial du 9<sup>e</sup> arrondissement pour l'exercice 2025.  
*Mme Delphine Bürkli rapporteure.*
- 8. 2024.DAC.31** Signature de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 avec l'association International Visual Theatre (9<sup>e</sup>).  
*Mme Delphine Bürkli rapporteure.*
- 9. 2024.DU.142** PLU - Révision - Approbation du projet de Plan local d'urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris.  
*Mme Maud Lelièvre rapporteure.*
- 10. 2024.DTEC.1** Plan Climat de Paris 2024-2030.  
*Mme Maud Lelièvre rapporteure.*
11. Communication sur l'attribution des logements sociaux dans le 9<sup>e</sup> en 2023, par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.
- 12. 2024.DLH.180** Réalisation au 41 rue Pierre Fontaine (9<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation de 16 logements sociaux par Immobilière 3F-Subvention (91 600 euros).  
*M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.*
- 13. 2024.DLH.234** Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2023 de la 1<sup>re</sup> concession avec la SOREQA et avenant n° 18.  
*M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.*
- 14. 2024.DLH.261** Réalisation au 32 rue de Montholon (9<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration de 14 logements sociaux (8 PLAI - 6 PLUS) par la RIVP - Subvention (1 377 118 euros).  
*M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.*
- 15. 2024.DLH.262** Réalisation au 24 rue de Provence / 30 rue Le Peletier (9<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration de 13 logements sociaux (8 PLAI - 5 PLUS) par la RIVP - Subvention (4 262 834 euros).  
*M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.*
- 16. 2024.DLH.322** Location de l'immeuble 7 rue Choron (9<sup>e</sup>) à ELOGIE-SIEMP - Bail emphytéotique.  
*M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.*
- 17. 2024.DAE.178** Subventions (473 300 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2024 et conventions.  
*M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.*



Sébastien LEPARLIER



- 4 NOV. 2024

Millésime	N° de page
2   4	202

## DÉLIBÉRATION

## ORDRE DU JOUR (suite)

**18. 2024.DAE.312** Marchés découverts alimentaires - Principe du renouvellement de la délégation de service public.

*M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.*

**19. Q.09.2024.042** Question orale déposée par Camille Vizioz-Brami et Arnaud Ngatcha, pour le groupe Paris en commun, relative à la vie du gymnase Buffault.

**20. 2024.DAC.455** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Frantisek Kupka au 83 boulevard de Clichy (9<sup>e</sup>).

*M. Alexis Govciyan rapporteur.*

**21. V.09.2024.049** Vœu présenté par Delphine Bürkli, Alexis Govciyan et l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement, relatif à l'apposition d'une plaque en mémoire d'Edouard Schneeberg au 43 rue de la Victoire.

**22. V.09.2024.050** Vœu à la Maire de Paris, présenté par Arnaud Ngatcha et Camille Vizioz-Brami pour le groupe Paris en commun, et par Alexis Govciyan au nom de l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> arrondissement, relatif à une appellation dans l'espace public.

**23. 2024.DEVE.80** Appel à projet jardin partagé jardin relai - Subventions et conventions avec des structures impliquant la contribution citoyenne à participer à la Ville Jardin (146 482 euros).

*M. Sébastien Dulermo rapporteur.*

**24. 2024.DEVE.49** Subvention à Bio Consom'Acteurs (60 000 euros) pour accompagner les gestionnaires de la restauration collective au travers du projet Climat Cantines.

*M. Sébastien Dulermo rapporteur.*

**25. 2024.DASCO.141** Subventions d'investissement (30 124 euros) à 3 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Édition 2023-2024.

*M. Sébastien Dulermo rapporteur.*

**26. V.09.2024.051** Vœu déposé par Camille Vizioz-Brami, élue du groupe Paris en commun, relatif à l'apprentissage de la langue des signes à l'école primaire dans le 9<sup>e</sup> arrondissement.

**27. Q.09.2024.043** Question orale déposée par Camille Vizioz-Brami et Arnaud Ngatcha, pour le groupe Paris en commun, relative à la situation de la cité scolaire Jacques Decour.

**28.** Communication sur le bilan 2023 des attributions de places dans les établissements municipaux d'accueil de la petite enfance dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.



Sébastien LEPARLIER



- 4 NOV. 2024



## DÉLIBÉRATION

### ORDRE DU JOUR (suite)

**29. 2024.DFPE.149** ReConventionnement avec les associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant.

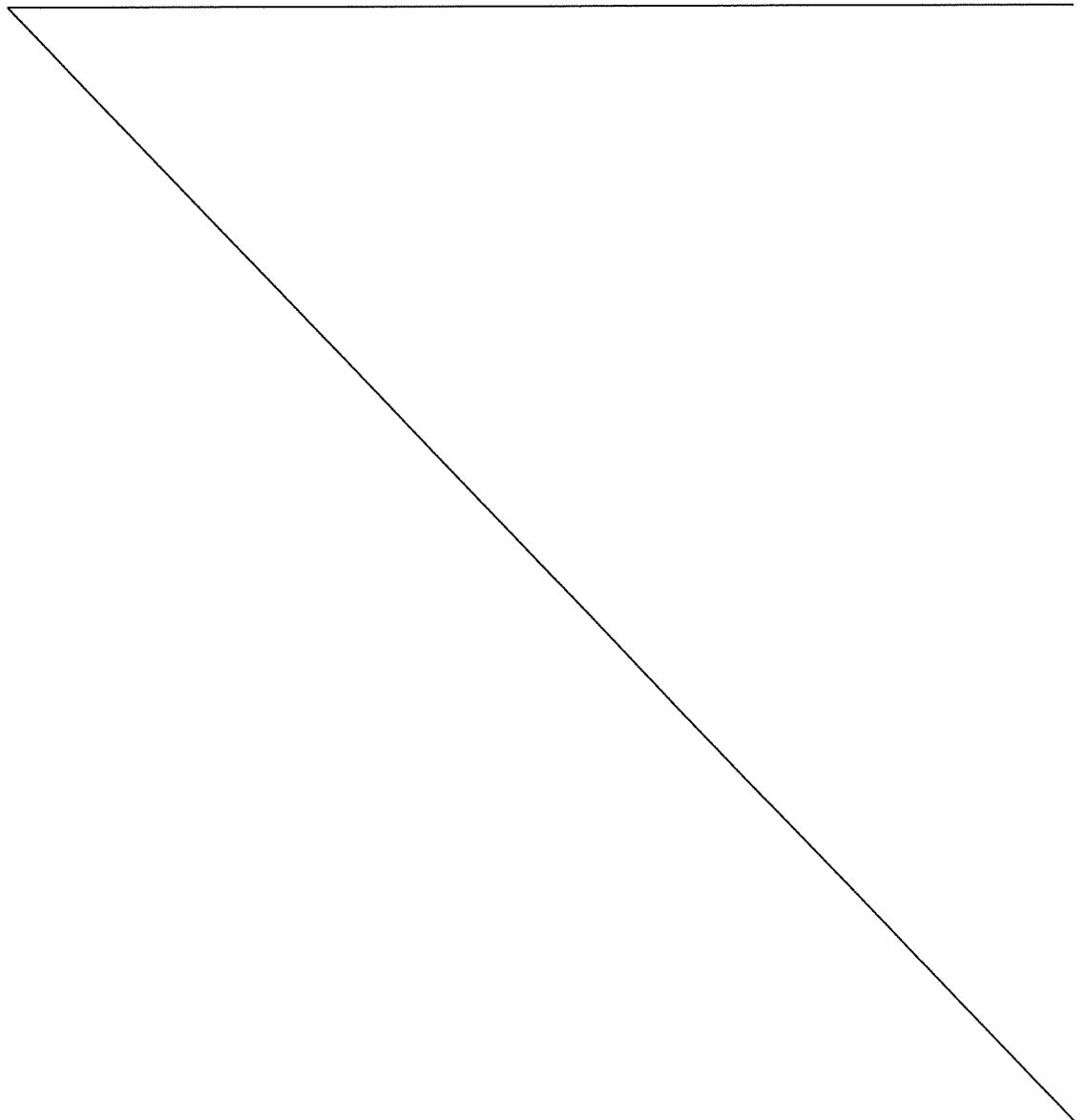
*Mme Virginie Mergoil rapporteure.*

**30. 2024.DSOL.97** Subventions (109 200 euros) à douze associations et conventions pour leurs actions d'accès aux droits et d'insertion sociale.

*Mme Virginie Mergoil rapporteure.*

**31. 2024.DAE.76** Conventions et subventions de fonctionnement (109 000 euros) en faveur de 12 structures de l'entrepreneuriat social et renouvellement de l'adhésion à l'association Le labo de l'ESS (2 500 euros).

*Mme Virginie Mergoil rapporteure.*





Sébastien LEPARLIER



- 4 NOV. 2024

Millésime N° de page

2 | 4

204

CONSEIL DU



## DÉLIBÉRATION

Étaient présents : Mme Delphine Bürkli, M. Sébastien Dulermo, Mme Adeline Guillemain, M. Jean-Pierre Plagnard, Mme Virginie Mergoil, M. Alexis Govciyan, Mme Maud Lelièvre, M. Gilles Fiszenson, M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami, Mme Frédérique Dutreuil et M. Pierre Maurin.

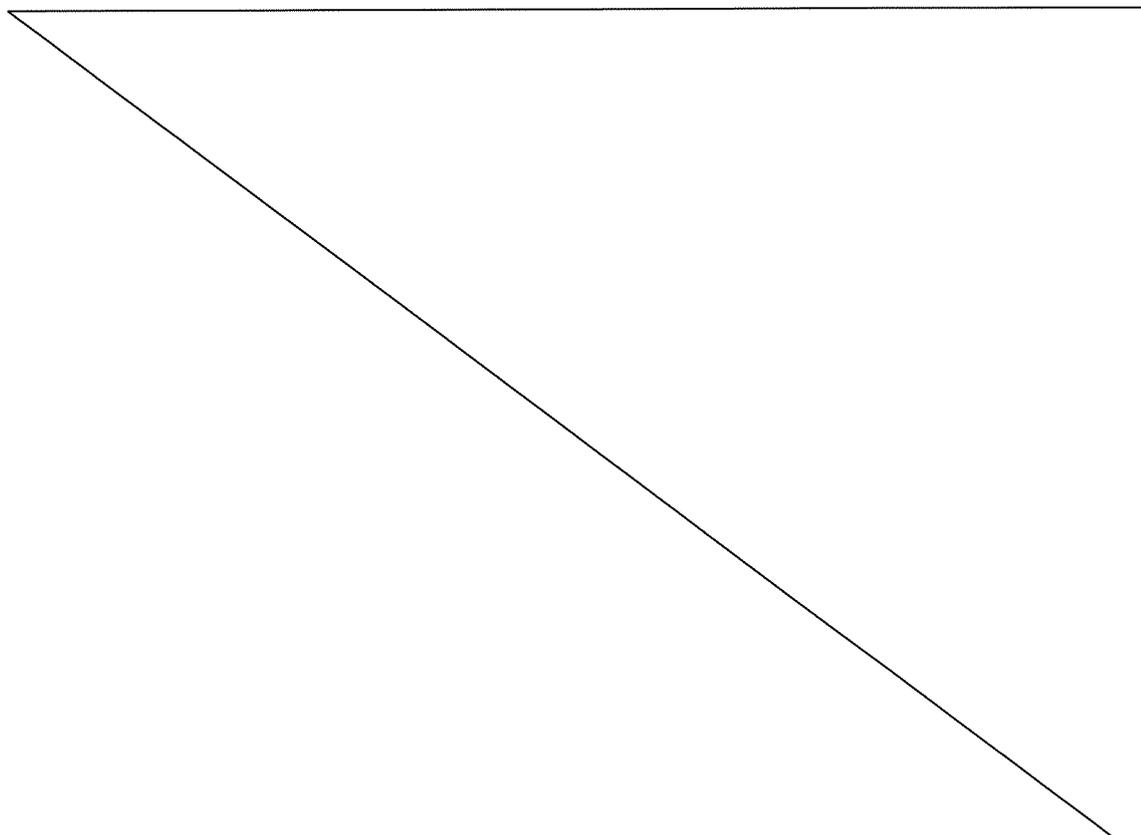
Étaient excusés : M. Nicolas Cour (pouvoir donné à M. Alexis Govciyan) et Mme Lorraine Gay (pouvoir donné à M. Jean-Pierre Plagnard).

Sont arrivés en cours de séance : M. Arnaud Ngatcha (arrivée à 18h32), Mme Virginie Mergoil (pouvoir donné à Mme Maud Lelièvre et arrivée à 19h20) et M. Sébastien Dulermo (pouvoir donné à Mme Delphine Bürkli et arrivée à 19h54).

Sont parties en cours de séance : Mme Adeline Guillemain (départ à 19h20 et pouvoir donné à M. Gilles Fiszenson) et Mme Frédérique Dutreuil (départ à 20h30 et pouvoir donné à Mme Camille Vizioz-Brami).

Les conseillers d'arrondissement présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14, il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire.

M. Jean-Pierre Plagnard, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions.



Le Directeur Général des Services  
de la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement



Sébastien LEPARLIER



CONSEIL DU

- 4 NOV. 2024

Millésime N° de page

2 | 4

205

**DÉLIBÉRATION**

09.2024.089

**DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.**

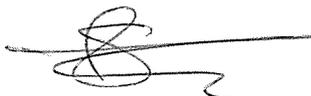
Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-15  
et L.2511-10 ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

**D É L I B È R E :**

Article unique : M. Jean-Pierre Plagnard est désigné à l'unanimité comme secrétaire  
de la séance du conseil d'arrondissement du 4 novembre 2024.



Sébastien LEPARLIER



- 4 NOV. 2024

CONSEIL DU



**DÉLIBÉRATION**

09.2024.090

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL  
D'ARRONDISSEMENT DU 16 SEPTEMBRE 2024.

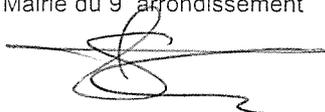
Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

**D É L I B È R E :**

Article unique : Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 16 septembre 2024 est approuvé par 12 voix pour et 1 abstention (Mme Frédérique Dutreuil).



Sébastien LEPARLIER

## DÉLIBÉRATION

V.09.2024.046

VŒU PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9<sup>E</sup>,  
RELATIF À LA SENSIBILISATION ET AU RENFORCEMENT DES MESURES DE  
CONTRÔLE ET DE SANCTION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE.

Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Maud Lelièvre, Conseillère de Paris ;

### D É L I B È R E :

Est amendé par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Camille Vizios-Brami) le vœu  
suivant :

Considérant que depuis plusieurs années, l'espace public parisien connaît une  
transformation profonde avec le développement croissant des mobilités douces,  
notamment l'usage du vélo ;

Considérant que cette évolution, bénéfique à bien des égards, a également engendré  
de nouvelles formes de cohabitation, marquées par des conflits d'usage ;

Considérant qu'aujourd'hui, une véritable anarchie règne dans les rues : piétons,  
cyclistes et automobilistes se partagent difficilement l'espace, au détriment de la  
sécurité de tous ;

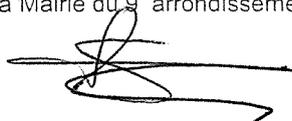
Considérant que cette situation a récemment culminé avec le décès tragique de Paul,  
un jeune homme victime de violences routières, drame ayant ému toute la ville et  
souligné l'urgence d'agir pour renforcer la prévention des risques routiers ;

Considérant qu'après les Jeux olympiques et paralympiques (JOP), de nombreux  
travaux de réaménagement urbain et de pistes cyclables ont été interrompus, laissant  
des axes majeurs comme le boulevard des Italiens, le boulevard de la Madeleine, le  
boulevard Friedland, et l'avenue de l'Opéra, entre autres, sans aménagement  
sécurisé pour les cyclistes et les piétons ;

Considérant qu'il est impératif de protéger les plus vulnérables dans l'espace public,  
en accélérant le déploiement de pistes cyclables sécurisées, en sécurisant les  
espaces piétons et en supprimant les zones de conflit routier dans toute la ville de  
Paris ;

Considérant que le respect du Code de la route, la vigilance partagée, la courtoisie et  
la sécurité doivent être rappelés avec force et clarté à tous les usagers ;

Considérant que depuis sa création, la Sécurité routière, de par ses actions et  
nombreuses campagnes de sensibilisation, a permis de réduire la mortalité sur les  
routes en France, passant en 2021 à 2 947 décès contre 18 034 en 1972 ;



Sébastien LEPARLIER

## DÉLIBÉRATION

V.09.2024.046 (suite)

Considérant que la Ville de Paris dispose des pouvoirs de régulation de la circulation et du stationnement, mais que leur application par une police de circulation municipale efficace est indispensable pour assurer la sécurité routière ;

Considérant que la prévention routière doit être accompagnée de mesures de dissuasion et de sanctions, afin de rappeler fermement les règles de bonne conduite à tous les usagers de l'espace public ;

Considérant qu'une sensibilisation précoce aux enjeux de sécurité routière, dès l'école, est essentielle pour éduquer les jeunes Parisiens aux risques mais aussi aux comportements respectueux et responsables sur l'espace public ;

Considérant qu'il est de notre devoir de faire de Paris une ville plus sûre, plus respectueuse de ses citoyens et plus responsable face aux tensions croissantes sur l'espace public ;

**Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup>, émettent le vœu que la Maire de Paris :**

- lance une campagne de sécurité routière pour sensibiliser et éduquer les usagers aux bonnes pratiques de la prévention routière en rappelant les règles de sécurité, les obligations mutuelles et les comportements responsables à adopter pour éviter les accidents ;
- intègre un programme de sensibilisation à la sécurité routière dans les établissements scolaires, dans le cadre du périscolaire, afin d'encourager chez les plus jeunes une compréhension des enjeux de cohabitation et de respect des règles de circulation pour la sécurité de tous ;
- engage des actions fermes pour le déploiement de pistes cyclables sécurisées sur l'ensemble de Paris, en priorisant les axes tels que le boulevard des Italiens, le boulevard des Capucines le boulevard de la Madeleine, l'avenue de Friedland et l'avenue de l'Opéra ;
- assure une application rigoureuse des règles de circulation et de stationnement par une police de circulation municipale renforcée et dédiée, en veillant à ce que la prévention soit accompagnée de mesures de sanction lorsque nécessaire ;
- fasse appliquer et respecter le Code de la rue pour renforcer la protection des usagers vulnérables, en donnant la priorité aux piétons et aux cyclistes ;
- mette en place un partenariat avec la préfecture de Police pour améliorer l'accueil des victimes d'accidents de la route dans les commissariats parisiens, en garantissant une prise en charge et un accompagnement adapté ;
- renforce le travail de signalétique et d'identification des pistes cyclables à Paris en lançant des études pour évaluer l'efficacité de la signalétique existante, avec l'objectif d'améliorer la visibilité et la lisibilité des aménagements pour les cyclistes et les autres usagers de la voie publique.

  
Sébastien LEPARLIÈR

**DÉLIBÉRATION**

V.09.2024.047

**VOEU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9<sup>E</sup>, RELATIF AU CLUB DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE AURORE-SILOÉ.**

Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Adeline Guillemain, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

**D É L I B È R E :**

Est adopté par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Camille Vizios-Brami) le vœu suivant :

Considérant que le club de prévention spécialisée Aurore-Siloé, situé 17 rue Victor Massé, est un acteur clé dans la prévention des comportements à risque et la réinsertion sociale des jeunes du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que dans le cadre de la convention de prévention spécialisée 2023-2026, votée par le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement et le Conseil de Paris en novembre 2022, le secteur d'intervention de cette structure a été étendu aux rues de la Tour des Dames, Bergère, Sainte-Cécile, ainsi qu'à la cité et au passage Bergère ;

Considérant que malgré l'extension de ce périmètre d'intervention, les effectifs du club de prévention spécialisée Aurore-Siloé sont restés identiques à ceux de la précédente convention, avec 5 équivalents temps plein (ETP) dont 4 éducateurs spécialisés pour couvrir un arrondissement qui compte 60 000 habitants et 300 000 visiteurs/jour ;

Considérant que la rue de la Tour des Dames, incluse dans les nouveaux secteurs d'intervention de Siloé, fait face à une aggravation des problèmes de nuisances sonores, d'incivilités, de cambriolages, d'agressions et de rixes, comme en témoignent les habitants du quartier réunis en collectif ainsi que les faits récents de délinquance ;

Considérant que cette problématique fait l'objet d'un Groupe de partenariats opérationnels (GPO) mis en place à la demande de la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement par le Commissariat central du 9<sup>e</sup> arrondissement depuis mars 2022, en lien avec la Direction de la police municipale et de la prévention (DPMP) de la Ville de Paris, la Ligue de l'enseignement, le bailleur Paris Habitat, le club de prévention spécialisée Aurore-Siloé, l'association locale Mosaïques9, ainsi que le collectif Tour des Dames ;



Sébastien LEPARLIER



CONSEIL DU



- 4 NOV. 2024

Millésime

N° de page

2 | 4

210

## DÉLIBÉRATION

V.09.2024.047 (suite)

Considérant que ces difficultés, en dépit du renforcement des patrouilles par le Commissariat central du 9<sup>e</sup> arrondissement et la Division de police municipale, nécessitent une présence socio-éducative renforcée sur le terrain pour accompagner les jeunes et prévenir de nouvelles dégradations du climat de sécurité ;

Considérant que les premiers résultats des actions déjà engagées par les éducateurs d'Aurore-Siloé sont très encourageants bien que limités faute de moyens suffisants ;

**Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> émettent le vœu que :**

- **la Maire de Paris renforce les moyens du club de prévention spécialisée Aurore-Siloé, en augmentant les effectifs d'éducateurs afin de permettre à cette structure de couvrir efficacement l'ensemble de son secteur et en particulier les zones nouvellement intégrées comme la rue de la Tour des Dames où les besoins sont particulièrement criants.**



Sébastien LEPARLIER

- 4 NOV. 2024

**DÉLIBÉRATION**

V.09.2024.048

VŒU DÉPOSÉ PAR CAMILLE VIZIOZ-BRAMI, ÉLUE DU GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES ET AU HARCÈLEMENT DE RUE DANS LE 9<sup>E</sup>.

Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

**D É L I B È R E :**

Est amendé par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Frédérique Dutreuil) le vœu suivant :

Considérant que le 25 novembre prochain est la journée choisie par l'Organisation des Nations unies (ONU) comme Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes depuis 1999. Lors de cette journée, des opérations de sensibilisation sont menées par les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales pour lutter contre la violence à l'égard des femmes ;

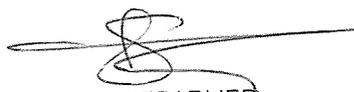
Considérant que près de 11 300 outrages sexistes ont été enregistrés depuis la loi de 2018. Le harcèlement de rue est en hausse constante mais à un rythme plus modéré ces deux dernières années (respectivement + 21 % et + 19 % en 2022 et 2023, contre + 63 % en 2021) ;

Considérant que sur le périmètre restreint de la Police nationale, les actes sont commis majoritairement à Paris (47 %) ou dans les villes de plus de 200 000 habitants (27 %), pour 14 % dans les transports en commun ;

Considérant que 68 % des Franciliennes âgées de 20 à 25 ans déclarent au moins un fait de violence ou de harcèlement sexiste ou sexuel dans les espaces publics ;

Considérant que dans notre ville de Paris, les femmes représentent 53 % de la population, des inégalités se manifestent encore dans tous les aspects de la vie courante ;

Considérant la nécessité d'une réponse municipale efficace, l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF), créé en 2014, est essentiel. Il vise à améliorer la visibilité des violences, établir des diagnostics locaux et renforcer les politiques de protection à Paris. Chaque année, l'OPVF présente un bilan de ses actions et un état des lieux chiffré des violences, soulignant l'importance d'une politique active contre ce fléau ;



Sébastien LEPARLIER



- 4 NOV. 2024



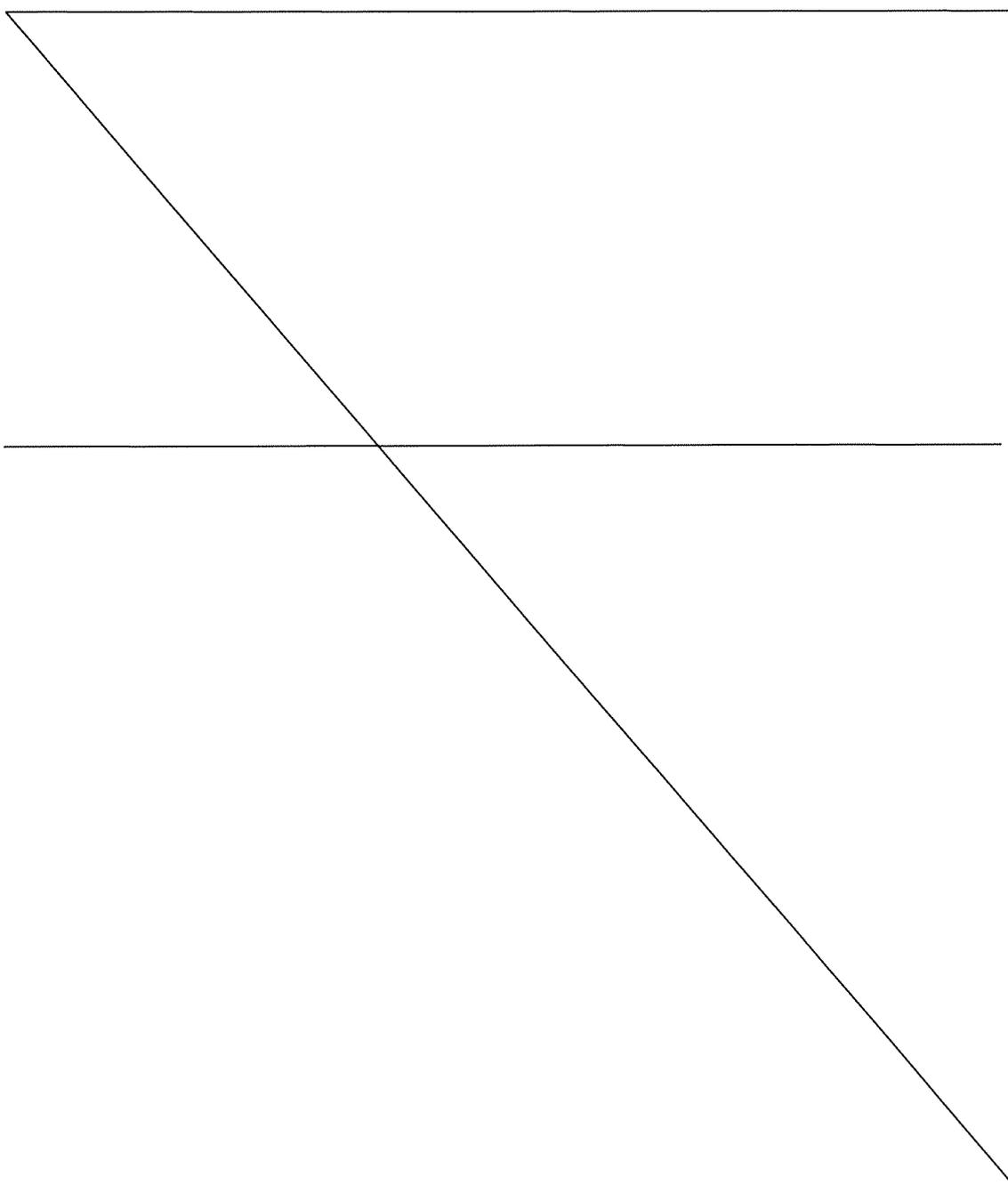
**DÉLIBÉRATION**

V.09.2024.048 (suite)

Considérant qu'un dispositif peu onéreux existe et pourrait être mis en place pour les femmes de l'arrondissement, comme le sifflet « repousse relou » distribué dans la ville de Caen ;

**Sur proposition de Arnaud Ngatcha, Conseiller de Paris, et Camille Vizioz-Brami, Conseillère d'arrondissement, le conseil d'arrondissement émet le vœu :**

- qu'une expérimentation soit faite dans le 9<sup>e</sup> avec la distribution de sifflets « anti relou » ;





Sébastien LEPARLIER



- 4 NOV. 2024

Millésime	N° de page
2   4	213

CONSEIL DU



**DÉLIBÉRATION**

09.2024.091

**ADOPTION DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT POUR L'EXERCICE 2025.**

Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le titre I du livre V du Code général des collectivités territoriales, traitant des dispositions particulières applicables à Paris, Marseille et Lyon, et notamment l'article L.2511-41 ;

Vu la délibération 2024.DFA.51-1 du Conseil de Paris en date des 8, 9, 10 et 11 octobre 2024 ;

Vu la notification, en date du 21 octobre 2024, du montant des trois dotations affectées à l'état spécial du 9<sup>e</sup> arrondissement pour l'exercice 2025 ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

**D É L I B È R E :**

Article unique : L'état spécial du 9<sup>e</sup> arrondissement pour l'exercice 2025 est adopté par 12 voix pour et 2 abstentions (Mme Frédérique Dutreuil et M. Pierre Maurin) conformément aux états annexés à la présente délibération.

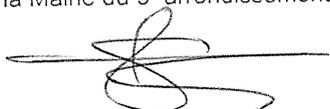


Sébastien LEPARLIER

**DÉLIBÉRATION**

09.2024.091 (suite)

<b>BUDGET PRIMITIF 2025</b>					
<b>ETAT SPECIAL DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT</b>					
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DOTATION ANIMATION LOCALE</b>					
Rubrique / Article / Libellé	BP 2024	CA 2023	BS 2024	CO 2024	BP 2025
<b>RUBRIQUE 0381 : CONSEIL DE QUARTIER (ANIMATION LOCALE)</b>					
6288 SERVICES EXTERIEURS DIVERS	16 530,00	18 893,13	1 850,00	18 380,00	16 530,00
<b>TOTAL RUBRIQUE 0381 : CONSEIL DE QUARTIER (ANIMATION LOCALE)</b>	<b>16 530,00</b>	<b>18 893,13</b>	<b>1 850,00</b>	<b>18 380,00</b>	<b>16 530,00</b>
<b>RUBRIQUE 301 : DOTATION D'ANIMATION LOCALE</b>					
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	6 000,00	2 374,60	426,00	6 426,00	6 000,00
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 000,00	28,00		3 000,00	3 000,00
6067 FOURNITURES SCOLAIRES	3 000,00			3 000,00	
6068 AUTRES MATIERES		47,81		-	
611 CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES	3 000,00			3 000,00	3 000,00
6133B AUTRE LOCATIONS MOBILIERES	7 000,00	8 709,77	3 114,67	12 114,67	7 000,00
6182 DOCUMENTATION GENERALE		923,80	-	-	
6226B HONORAIRES			-	-	
6232 FETES ET CEREMONIES	33 000,00	33 599,34	1 641,18	36 641,18	33 000,00
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	33 000,00	12 231,42	1 072,24	36 072,24	33 000,00
6238 DIVERS PUBLICATIONS RELATIONS PUBLIQUES	10 000,00	2 486,05	831,81	10 831,81	10 000,00
6251 VOYAGE ET DEPLACEMENT		76,80	-	-	
6282 FRAIS DE GARDIENNAGE	4 000,00	3 722,23	1 000,00	3 000,00	4 000,00
6288 SERVICES EXTERIEURS DIVERS	74 169,00	114 936,12	22 306,40	96 473,40	74 133,00
6354 DROIT ENREGISTREMENT			-	-	
<b>TOTAL RUBRIQUE 301 CHAPITRE 011</b>	<b>186 169,00</b>	<b>201 169,94</b>	<b>32 392,30</b>	<b>218 561,30</b>	<b>181 135,00</b>
<b>RUBRIQUE 0282 : TRAVAUX URGENTS</b>					
615221 BATIMENTS PUBLICS	263 001,00	248 901,03	71 004,53	334 005,53	264 460,00
<b>TOTAL RUBRIQUE 0282 CHAPITRE 011</b>	<b>263 001,00</b>	<b>248 901,03</b>	<b>71 004,53</b>	<b>334 005,53</b>	<b>264 460,00</b>
<b>TOTAL DOTATION ANIMATION LOCALE</b>	<b>465 700,00</b>	<b>468 964,10</b>	<b>105 246,83</b>	<b>570 946,83</b>	<b>462 125,00</b>



Sébastien LEPARLIER

**DÉLIBÉRATION**

09.2024.091 (suite)

<b>BUDGET PRIMITIF 2025</b>						
<b>ETAT SPECIAL DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT</b>						
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DOTATION GESTION LOCALE</b>						
Rubrique / Article / Libellé	BP 2024	CA 2023	RS 2024	CD 2024	BP 2025	
<b>RUBRIQUE 020 : MAIRIE D'ARRONDISSEMENT</b>						
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	13 162,60	16 476,43	-	13 162,60	12 317,00
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	34 278,37	42 140,92	-	34 278,37	30 789,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	45 609,38	36 091,27	10 000,00	35 609,38	42 672,00
60623	ALIMENTAIRE	2 000,00	3 148,83	1 002,16	3 002,16	2 000,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	7 000,00	8 431,24	1 500,00	8 500,00	7 000,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 000,00	4 463,69	3 500,00	4 500,00	1 000,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	120 000,00	111 497,90	12 031,42	132 031,42	120 000,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	17 000,00	15 044,60	884,81	17 884,81	17 000,00
6068	AUTRES MATIERES	2 000,00	3 323,83	3 774,18	5 774,18	2 000,00
611	CONTRAT DE PRESTATIONS	-	1 260,00	-	-	-
61331	LOCATION VEHICULES TAM	30 000,00	26 671,31	3 612,23	33 612,23	30 000,00
61338	LOCATION MOBILIERES - AUTRE	30 000,00	7 551,22	17 362,33	47 362,33	30 000,00
613221	BATIMENTS PUBLICS	-	-	1 599,88	1 599,88	-
6136	MAINTENANCE	35 000,00	35 705,76	1 897,83	36 897,83	35 000,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE	3 000,00	723,23	62,78	3 062,78	3 000,00
6234	RECEPTION	-	22 806,62	2 832,56	2 832,56	-
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS	5 437,00	22 621,25	20 000,00	25 437,00	5 437,00
6241	TRANSPORTS DE BIENS	1 000,00	269,76	450,00	1 450,00	1 000,00
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	-	34,87	90,63	90,63	-
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	30 000,00	43 550,82	-	30 000,00	30 000,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	-	-	-	-	-
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	6 000,00	2 257,87	6 397,73	12 397,73	6 000,00
6288	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	30 000,00	35 236,60	9 434,94	39 434,94	30 000,00
6383/CHAPITRE 63	INTERETS MORATOIRES	50,00	-	-	50,00	50
<b>TOTAL RUBRIQUE 020 CHAPITRE 011</b>		<b>452 537,35</b>	<b>461 351,66</b>	<b>96 433,48</b>	<b>548 970,83</b>	<b>445 271,00</b>
<b>TOTAL RUBRIQUE 020</b>		<b>452 537,00</b>	<b>461 351,66</b>	<b>96 433,48</b>	<b>548 970,83</b>	<b>445 271,00</b>



Sébastien LEPARLIER

**DÉLIBÉRATION**

09.2024.091 (suite)

**BUDGET PRIMITIF 2025  
ETAT SPECIAL DU 9<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DOTATION GESTION LOCALE**

Rubrique / Article / Libellé	BP2024	CA 2023	BS 2024	CO 2024	BP 2025	
<b>RUBRIQUE 0241 : ESPACE ASSOCIATIF</b>						
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	16 900,00	17 773,45	1 000,00	17 900,00	17 900,00
614	CHARGE	600,00	1 604,62	1 000,00	1 600,00	1 600,00
6156	MAINTENANCE		90,79	-	-	
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX		5 600,10	5 806,95	5 806,95	5 000,00
<b>TOTAL RUBRIQUE 0241 CHAPITRE 011</b>		<b>17 500,00</b>	<b>25 070,96</b>	<b>7 806,95</b>	<b>25 306,95</b>	<b>24 500,00</b>
<b>RUBRIQUE 242 : MAISON DES ASSOCIATIONS</b>						
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	3 981,22	3 865,44	1 000,00	4 981,22	3 723,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	150,00	84,35	-	150,00	150,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	200,00		-	200,00	200,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	300,00	940,42	300,00	1 000,00	300,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 000,00	421,57	-	1 000,00	1 000,00
6067	LIVRES, DISQUES, CASSETTES	300,00		-	300,00	300,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	49 061,00	53 577,20	4 500,00	53 561,00	33 061,00
61338	AUTRE LOCATIONS MOBILIERES	1 000,00		-	1 000,00	1 000,00
614	CHARGES LOCATIVES, DE COPROPRIETE	3 000,00	4 176,84	1 000,00	4 000,00	3 000,00
6156	MAINTENANCE	3 200,00	1 448,38	378,42	3 578,42	3 200,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE	800,00	628,28	-	800,00	800,00
6184	VERSEMENTS ORG. FORMATION	3 500,00	5 046,05	2 000,00	3 500,00	3 500,00
6234	RECEPTIONS	1 500,00	433,74	108,24	1 608,24	1 500,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	1 000,00	203,21	-	1 000,00	1 000,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	3 000,00		-	3 000,00	3 000,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	12 500,00	10 019,40	3 604,23	16 104,23	11 500,00
6288	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	3 000,00	5 630,34	2 951,34	5 951,34	3 000,00
<b>TOTAL RUBRIQUE 0242 [ex 0208] CHAPITRE 011</b>		<b>87 892,22</b>	<b>86 495,26</b>	<b>16 042,23</b>	<b>103 934,45</b>	<b>90 636,00</b>



Sébastien LEPARFIER

**DÉLIBÉRATION**

09.2024.091 (suite)

**BUDGET PRIMITIF 2025  
ETAT SPECIAL DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DOTATION GESTION LOCALE</b>						
Rubrique / Article / Libellé	BP 2024	CA 2023	BS 2024	CO 2024	BP 2025	
<b>RUBRIQUE 211 : ECOLES MATERNELLES</b>						
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	29 000,00	32 319,29	2 000,00	31 000,00	29 000,00
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	104 640,17	74 693,49	19 126,17	85 514,00	85 528,00
60612-2	ENERGIE - GAZ	49 598,92	77 700,26	20 460,08	70 059,00	48 795,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	59 410,03	62 164,18	11 946,97	71 357,00	71 991,00
60623	ALIMENTATION	-	693,87	-	-	-
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 200,00	873,85	-	1 200,00	1 200,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	10 200,00	6 553,11	-	10 200,00	10 200,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	6 000,00	6 865,96	1 000,00	7 000,00	6 000,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4 000,00	2 621,94	-	4 000,00	4 000,00
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	50 078,00	31 997,12	36,80	50 114,80	50 078,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	6 000,00	3 516,49	-	6 000,00	6 000,00
61598	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS MOBILIERS	1 000,00	1 168,57	-	1 000,00	1 000,00
6156	MAINTENANCE	18 735,00	1 535,05	1 169,94	19 904,94	18 735,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE	-	133,45	-	-	-
6241	TRANSPORTS DE BIENS	4 406,00	1 778,04	-	4 406,00	4 406,00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	1 300,00	-	-	1 300,00	1 300,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	20 352,00	27 588,54	9 967,00	30 319,00	20 352,00
6288	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	5 000,00	1 045,66	-	5 000,00	5 000,00
TOTAL RUBRIQUE 211 CHAPITRE 011		370 920,12	333 151,19	27 454,62	398 374,74	367 186,00
<b>RUBRIQUE 212 : ECOLES PRIMAIRES</b>						
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	61 000,00	44 687,89	4 012,84	65 012,84	59 204,00
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	111 102,84	102 191,50	6 619,16	117 722,00	101 076,00
60612-2	ENERGIE - GAZ	52 093,63	132 305,71	59 514,35	105 608,00	51 630,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	70 507,42	96 364,67	41 005,59	111 513,01	65 975,00
60623	ALIMENTATION	-	635,87	-	-	-
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 500,00	1 278,98	-	1 500,00	1 357,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	16 400,00	13 768,84	-	16 400,00	16 652,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	5 000,00	5 842,40	-	5 000,00	5 000,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	8 500,00	4 773,84	-	8 500,00	7 000,00
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	99 114,00	77 332,62	-	99 114,00	99 114,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	2 100,00	1 374,52	-	2 100,00	4 100,00
61521	ENTRETIEN DES TERRAINS	-	1 054,66	-	-	31 500,00
61598	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS MOBILIERS	2 050,00	11 730,81	-	2 050,00	12 000,00
6156	MAINTENANCE	15 452,00	3 794,66	1 244,11	16 696,11	5 000,00
617	ETUDES ET RECHERCHES	-	16 437,60	4 224,00	4 224,00	-
6182	DOCUMENTATION GENERALE	1 749,00	13 821,19	12 000,00	13 749,00	1 749,00
6241	TRANSPORTS DE BIENS	11 917,00	12 978,05	-	11 917,00	11 917,00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	2 452,00	-	-	2 452,00	2 141,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	22 000,00	38 434,05	1 7 651,40	39 651,40	32 000,00
6288	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	2 000,00	121,54	-	2 000,00	2 000,00
TOTAL RUBRIQUE 212 CHAPITRE 011		486 937,91	578 929,11	140 271,45	627 209,36	504 415,00

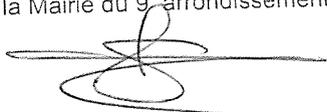


Sébastien LEPARLIER

**DÉLIBÉRATION**

09.2024.091 (suite)

<b>BUDGET PRIMITIF 2025 ETAT SPECIAL DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT</b>						
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DOTATION GESTION LOCALE</b>						
Rubrique / Article / Libellé	BP 2024	CA 2023	BS 2024	CO2024	BP 2025	
<b>RUBRIQUE 3111 - CONSERVATOIRES</b>						
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	2 300,00	2 217,53	-	2 300,00	2 300,00
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	32 908,91	23 715,83	-	32 908,91	30 793,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	14 828,05	18 235,60	-	14 828,05	13 875,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	-	253,46	-	-	-
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 000,00	-	-	1 000,00	1 000,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	3 200,00	2 892,58	-	3 200,00	3 200,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 000,00	3 390,48	1 000,00	3 000,00	2 000,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	-	939,00	-	-	-
611	CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES	17 000,00	17 382,69	2 730,00	19 730,00	17 000,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	26 830,00	4 152,30	-	26 830,00	26 830,00
61358	AUTRE LOCATIONS MOBILIERES	2 200,00	1 782,33	1 259,99	3 459,99	2 200,00
61321	ENTRETIEN DES TERRAINS	-	138,11	121,36	-	121,36
615221	BATIMENTS PUBLICS	-	2 351,37	-	-	-
61538	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS MOBILIERS	1 000,00	6 967,81	4 915,01	5 915,01	1 000,00
6156	MAINTENANCE	8 750,00	7 478,83	605,88	9 353,88	8 750,00
6192	DOCUMENTATION GENERALE	-	2 962,21	-	-	-
6241	TRANSPORTS DE BIENS	300,00	-	1 000,00	1 000,00	-
6234	RECEPTIONS	1 000,00	4 621,69	216,70	1 216,70	1 000,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	-	-	-	-	-
6283	FRAIS NETTOYAGE LOCAUX	31 500,00	28 515,23	4 403,79	35 903,79	31 500,00
6288	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	4 000,00	4 083,57	3 613,10	7 613,10	4 000,00
63113	AUTRE IMPOTS LOCAUX	700,00	630,10	-	700,00	700,00
<b>TOTAL RUBRIQUE 3111 CHAPITRE 011</b>						
		149 236,96	133 832,76	19 887,83	169 124,79	146 168,00
<b>RUBRIQUE 313 - BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES</b>						
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	2 000,00	2 802,88	-	2 000,00	1 769,00
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	30 808,07	22 641,70	0,01	30 808,06	23 315,00
60612-2	ENERGIE -GAZ	6 836,00	12 720,36	2 500,00	9 336,00	11 909,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	8 564,97	14 063,87	2 500,00	11 064,97	8 014,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	-	39,19	-	-	-
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	-	356,39	404,62	404,62	-
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 200,00	3 128,16	839,73	3 039,73	4 826,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	-	533,16	-	-	1 000,00
61321	ENTRETIEN DES TERRAINS	-	293,33	-	-	500,00
615221	BATIMENTS PUBLICS	-	1 400,00	2 973,89	2 973,89	-
61538	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS MOBILIERS	-	979,99	-	-	1 000,00
6156	MAINTENANCE	10 000,00	11 040,16	1 487,38	11 487,38	12 000,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	28 895,00	3 812,24	2 113,63	31 008,63	10 000,00
6288	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	-	3 713,09	3 114,90	3 114,90	7 000,00
63113	AUTRES IMPOTS LOCAUX	200,00	163,93	-	200,00	200,00
<b>TOTAL RUBRIQUE 313 CHAPITRE 011</b>						
		89 504,04	79 680,55	17 934,18	107 438,22	81 533,00



Sébastien LEPARLIER

**DÉLIBÉRATION**

09.2024.091 (suite)

**BUDGET PRIMITIF 2025  
ETAT SPECIAL DU 9E ARRONDISSEMENT**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DOTATION GESTION LOCALE</b>						
Rubrique / Article / Libellé	BP 2024	CA 2023	BS 2024	CO2024	BP 2025	
<b>RUBRIQUE 321 : SALLES DE SPORTS, GYMNASES</b>						
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	5 200,00	5 190,10	-	5 200,00	5 200,00
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	77 370,77	65 290,84	10 392,76	66 976,01	72 397,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	26 572,78	46 499,90	26 123,22	32 698,00	24 863,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	600,00	388,22	-	600,00	600,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	2 600,00	2 970,81	-	2 600,00	2 600,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	10 250,00	10 351,55	47,80	10 297,80	10 250,00
61171	TERRAINS	-	-	-	-	-
61176	MAINTENANCE	28 000,00	33 243,81	5 642,76	33 642,76	37 000,00
<b>TOTAL RUBRIQUE 321 CHAPITRE 011</b>						
		150 593,55	163 935,23	21 423,02	172 016,57	152 912,00
<b>RUBRIQUE 322 : TERRAIN DE SPORT</b>						
61176	MAINTENANCE	350,00	-	-	350,00	350,00
<b>TOTAL RUBRIQUE 322 CHAPITRE 011</b>						
		350,00	-	-	350,00	350,00
<b>RUBRIQUE 3232 : PISCINES</b>						
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	129 250,00	129 687,31	2 000,00	129 250,00	129 250,00
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	139 963,43	115 599,26	27 356,83	112 408,60	117 660,00
60612-2	ENERGIE - GAZ	66 153,07	184 798,47	92 603,93	158 739,00	63 209,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	42 824,84	70 329,35	37 174,16	79 999,00	40 072,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	19 160,00	19 379,97	6 773,91	25 933,91	19 160,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	7 000,00	5 695,49	-	7 000,00	7 000,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	15 000,00	13 612,00	1 648,90	16 648,90	15 000,00
611	CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES	840,00	-	1 500,00	2 340,00	840,00
61378	AUTRE LOCATIONS MOBILIERES	3 300,00	3 139,20	-	3 300,00	3 300,00
61379	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS MOBILIERES	1 000,00	-	-	1 000,00	1 000,00
61521	TERRAINS	-	-	-	-	-
61576	MAINTENANCE	11 000,00	17 383,13	6 859,02	17 829,02	11 000,00
6233	FRAIS NETTOYAGE DES LOCAUX	-	-	-	-	-
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	-	790,99	-	-	-
<b>TOTAL RUBRIQUE 3232 CHAPITRE 011</b>						
		435 693,34	560 575,19	121 005,09	554 698,43	419 691,00
<b>RUBRIQUE 3381 : CENTRES D'ANIMATION</b>						
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	5 170,00	7 111,66	0,00	5 170,00	5 493,00
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	121 415,85	55 432,06	-42 212,84	79 203,01	113 611,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	31 359,13	13 348,67	-15 394,00	16 165,13	29 390,00
611	CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 883 276,00	1 956 404,93	4 004,00	1 887 290,00	1 634 950,00
61576	MAINTENANCE	135,00	-	0,00	135,00	135,00
<b>TOTAL RUBRIQUE 3381 CHAPITRE 011</b>						
		2 041 555,98	2 032 317,35	53 602,84	1 987 953,14	1 803 561,00



Sébastien LEPARLIER



- 4 NOV. 2024

Millésime N° de page

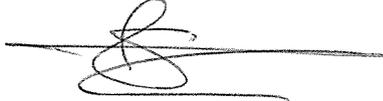
2 | 4

220

**DÉLIBÉRATION**

09.2024.091 (suite)

<b>BUDGET PRIMITIF 2025 ETAT SPECIAL DU 9<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT</b>						
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DOTATION GESTION LOCALE</b>						
Rubrique / Article / Libellé	BP 2024	CA2023	BS 2024	CO 2024	BP 2025	
<b>RUBRIQUE 4221 : CRECHES</b>						
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	33 212,00	22 946,76	-	33 212,00	33 946,00
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	143 935,19	114 245,26	- 37 021,00	106 514,19	108 999,00
60612-2	ENERGIE - GAZ	34 068,14	16 235,17	- 3 074,14	30 894,00	36 185,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	5 409,44	6 787,19	2 483,56	7 903,00	5 062,00
60623	ALIMENTATION	324 000,00	281 055,31	63 232,63	387 232,63	330 194,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	71 993,00	77 023,03	2 460,60	74 393,60	73 308,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	25 000,00	19 809,33	-	25 000,00	25 478,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	38 788,00	44 283,88	13 121,54	51 906,94	39 530,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	6 000,00	6 572,22	500,00	6 500,00	6 113,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	52 022,00	43 909,38	2 290,65	54 312,63	33 017,00
614	CHARGES LOCATIVES, DE COPROPRIETE	37 851,00	37 743,11	-	37 851,00	38 573,00
61321	ENTRETIEN DE TERRAINS	6 000,00	2 434,37	2 722,34	8 722,34	6 113,00
6156	MAINTENANCE	22 130,00	27 423,57	5 000,00	27 130,00	22 573,00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	3 000,00	-	-	3 000,00	3 057,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	235 487,00	237 345,87	727,14	236 214,14	239 989,00
6288	SERVICES EXTERIEURS	-	1 330,14	-	-	-
<b>TOTAL RUBRIQUE 4221 CHAPITRE 011</b>		<b>1 038 455,77</b>	<b>959 406,59</b>	<b>52 453,72</b>	<b>1 090 909,49</b>	<b>1 043 046,00</b>
<b>RUBRIQUE 511 : ESPACES VERTS</b>						
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	19 500,00	21 728,69	5 000,00	24 500,00	22 500,00
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	8 410,36	9 034,95	1 000,00	9 410,36	7 870,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	12 512,00	20 697,98	10 295,38	22 807,38	12 512,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	13 500,00	16 096,79	6 352,96	19 852,96	13 500,00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	131 660,00	97 973,43	23 311,06	154 871,06	131 660,00
61338	AUTRE LOCATION MOBILIERE	-	-	-	-	-
61321	ENTRETIEN DE TERRAINS	41 470,00	69 497,74	27 644,04	69 114,04	90 870,00
613221	ENTRETIEN DE BATIMENTS PUBLICS	4 000,00	-	-	4 000,00	4 000,00
613232	RESEAU	-	9 128,39	10 000,00	10 000,00	10 000,00
61558	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS IMMOBILIERS	5 000,00	7 343,68	2 838,01	7 838,01	5 000,00
6156	MAINTENANCE	31 900,00	23 848,17	4 536,47	36 436,47	31 900,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	31 400,00	25 276,52	7 857,36	39 257,36	31 400,00
<b>TOTAL RUBRIQUE 511 CHAPITRE 011</b>		<b>319 352,36</b>	<b>300 768,36</b>	<b>98 835,28</b>	<b>418 187,64</b>	<b>381 212,00</b>



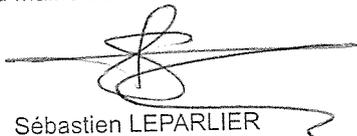
Sébastien LEPARLIER

**DÉLIBÉRATION**

09.2024.091 (suite)

**BUDGET PRIMITIF 2025  
ETAT SPECIAL DU 9E ARRONDISSEMENT**

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
Rubrique / Article / Libellé	BP 2024	CA2023	BS 2024	CO2024	BP 2025
<b>RUBRIQUE 0281 : ADMINISTRATION GENERALE</b>					
438101 DOTATION D'INVESTISSEMENT LOCAL	100 000,00	133 915,79	162 891,13	262 891,13	100 000,00
<b>RUBRIQUE 0381 : CONSEIL DE QUARTIER</b>					
438101 DOTATION D'INVESTISSEMENT LOCAL	41 320,00	34 335,86	111 241,40	152 561,40	41 320,00
<b>TOTAL RUBRIQUE DOTATION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>141 320,00</b>	<b>168 251,65</b>	<b>274 132,53</b>	<b>415 452,53</b>	<b>141 320,00</b>



Sébastien LEPARLIER



CONSEIL DU



- 4 NOV. 2024

2 | 4

222

DÉLIBÉRATION

09.2024.091 (suite)

BUDGET PRIMITIF 2025  
ETAT SPECIAL DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

RECAPITULATIF DES DEPENSES PAR ARTICLE						
Rubrique / Article / Libellé	BP 2024	CA 2023	BS 2024	CO 2024	BP 2025	
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	299 794,60	285 169,57	13 012,84	310 807,44	296 821,00
60612-1	ENERGIE -ELECTRICITE	828 417,58	628 811,28	-127 690,48	700 727,11	736 763,00
60612-2	ENERGIE -GAZ	208 749,78	423 720,27	166 006,22	374 736,00	233 732,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	305 286,04	383 896,70	115 651,50	421 137,54	280 662,00
60623	ALIMENTATION	326 000,00	283 475,90	64 234,78	390 234,78	332 194,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	101 543,00	107 965,13	10 734,51	112 277,51	102 773,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	63 400,00	53 302,46	3 500,00	68 900,00	64 130,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	217 250,00	219 715,66	39 476,06	256 716,06	217 992,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	43 700,00	36 180,81	3 224,36	48 924,36	44 941,00
6065	LIVRES, DISQUES CASSETTES	300,00	0,00	0,00	300,00	300,00
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	134 192,00	109 329,74	36,50	134 228,20	149 192,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	73 622,00	71 673,00	12 417,78	88 039,78	79 617,00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS	2 037 776,00	2 073 248,07	31 963,06	2 069 341,06	1 809 330,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	92 811,00	73 505,15	3 500,00	98 311,00	97 811,00
61351	LOCATIONS VEHICULES TAM	30 000,00	26 671,31	3 612,23	33 612,23	30 000,00
61358	AUTRE LOCATIONS MOBILIERES	43 700,00	21 176,54	23 736,95	67 436,95	43 700,00
614	CHARGES LOCATIVES, DE COPROPRIETE	41 451,00	63 326,57	2 000,00	43 431,00	43 173,00
61521	ENTRETIEN DE TERRAINS	47 470,00	73 438,21	30 487,78	77 937,78	129 983,00
615221	BATIMENTS PUBLICS	267 001,00	252 632,40	73 578,30	342 579,30	268 460,00
615232	ENTRETIEN DES RESEAUX	0,00	9 128,35	10 000,00	10 000,00	10 000,00
61558	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS MOBILIERES	10 050,00	28 390,86	7 733,02	17 803,02	21 000,00
6156	MAINTENANCE	204 672,00	162 992,14	28 821,81	233 493,81	200 643,00
617	ETUDES ET RECHERCHES	0,00	16 437,60	4 224,00	4 224,00	0,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE	3 549,00	19 192,18	12 062,78	17 611,78	3 549,00
6184	VERSEMENTS ORG. FORMATION	3 500,00	3 046,03	2 000,00	3 500,00	3 500,00
6232	FETES ET CEREMONIES	35 000,00	33 599,34	1 641,18	36 641,18	35 000,00
6234	RECEPTIONS	2 500,00	27 882,03	3 157,50	3 657,50	2 500,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	41 487,00	33 073,83	21 072,24	62 509,24	41 487,00
6238	PUBLICITE PUBLICATION RELAT PUBLIQUES -DIVERS	10 000,00	2 486,02	831,81	10 831,81	10 000,00
6241	TRANSPORTS DE BIENS	17 323,00	15 323,83	1 450,50	18 773,00	17 323,00
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	0,00	36,47	90,63	90,63	0,00
6251	VOYAGE ET DEPLACEMENT	0,00	76,80	0,00	0,00	0,00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	36 752,00	43 590,82	0,00	36 752,00	36 495,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	38 400,00	30 998,73	8 857,38	47 257,38	38 400,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	336 734,00	334 173,30	30 671,87	407 405,87	336 341,00
6288	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	134 699,00	187 800,98	43 272,66	179 971,66	141 663,00
6313	AUTRES IMPOTS LOCAUX	200,00	816,03	0,00	200,00	200,00
6334	DROIT D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	700,00	0,00	0,00	700,00	700,00
04 63/ 6383	INTERETS MORATOIRES	30,00	0,00	0,00	30,00	30,00
438101	DOTATION D'INVESTISSEMENT LOCAL	141 320,00	168 251,63	274 132,33	413 452,33	141 320,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>6 247 550,00</b>	<b>6 352 729,96</b>	<b>946 324,37</b>	<b>7 190 874,37</b>	<b>6 053 926,00</b>	

  
Sébastien LEPARLIER

**DÉLIBÉRATION**

09.2024.091 (suite)

**BUDGET PRIMITIF 2025  
ETAT SPECIAL DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
Rubrique / Article / Libellé	BP 2024	CA 2023	BS 2024	CO 2024	BP 2025
DAL - DOTATION D'ANIMATION LOCALE	463 700,00	468 964,10	105 246,83	370 946,53	462 125,00
DGL - DOTATION GLOBAL DE FONCTIONNEMENT	5 640 530,00	5 715 514,21	365 945,01	6 206 479,01	5 830 481,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>6 106 230,00</b>	<b>6 184 478,31</b>	<b>671 191,84</b>	<b>6 777 421,84</b>	<b>5 912 606,00</b>

<b>SECTION D' INVESTISSEMENT</b>					
Rubrique / Article / Libellé	BP 2024	CA 2023	BS 2024	CO 2024	BP 2025
DIV - DOTATION D'INVESTISSEMENT	141 320,00	168 251,65	274 132,53	415 452,53	141 320,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>141 320,00</b>	<b>168 251,65</b>	<b>274 132,53</b>	<b>415 452,53</b>	<b>141 320,00</b>



Sébastien LEPARLIER



CONSEIL DU



- 4 NOV. 2024

Millésime

N° de page

2 | 4

224

**DÉLIBÉRATION**

09.2024.091 (suite)

**ETAT SPECIAL DU 9ème ARRONDISSEMENT**

**Budget Primitif 2025 Fonctionnement**

Fonction	Chapitre	Nature	Libellés	Budget primitif 2025
Fonction 020 ADMINISTRATION GENERALE	Chapitre 74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	748711 DOTATION D'ANIMATION LOCALE RECUE 748721 DOTATION DE GESTION LOCALE RECUE	462 129,00 € 5 450 481,00 €
	<b>Total Chapitre 74</b>			<b>5 912 606,00 €</b>
<b>Total Fonction 020</b>				<b>5 912 606,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>				<b>5 912 606,00 €</b>

**Budget Primitif 2025 Investissement**

Fonction	Chapitre	Nature	Libellés	Budget primitif 2025
Fonction 020 ADMINISTRATION GENERALE	Chapitre 45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	458201 DOTATION D'INVESTISSEMENT RECUE	141 320,00 €
	<b>Total Chapitre 45</b>			<b>141 320,00 €</b>
<b>Total Fonction 020</b>				<b>141 320,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>				<b>141 320,00 €</b>



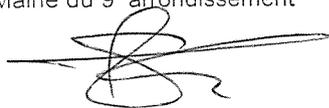
Sébastien LEPARLIER

**DÉLIBÉRATION**

09.2024.091 (suite)

**MA09 - INVESTISSEMENT D'INTERET LOCAL 2025**

Enveloppe	TRAVAUX PROPOSÉS A LA PROGRAMMATION			Montants
Équipement de proximité	DAC	Enseignement artistique	Nadia et Lili Boulanger 9ème Réaménagement du hall d'entrée	25 000 €
	<b>Total DAC</b>			<b>25 000 €</b>
Équipement de proximité	DASCO	Entretien - 1 <sup>er</sup> degré	09 EE 10 Clichy : Remise en état et sol préau	30 000 €
			09 EE 15 Turgot : F&P stores sur 3 niveaux	40 000 €
			09 EE 21 MILTON - peinture des deux circulations	105 000 €
			09 EE 21 MILTON - Milton rénovation peintures murs plafond éclairage préau	35 000 €
			09 EM 11 Grange Batelière : F&P stores sur 3 niveaux	55 000 €
			09 EM 30 Rodier : Remise en état suite infiltrations	25 000 €
			09 EP 32 Bruxelles : Modernisation bâtiment B	95 000 €
			09 EP 32 Buffault : Rénov accueil et portes ext	40 000 €
			09 EP 5 Milton : Ravèlement bloc sanitaires cour	10 000 €
			09 EP 5 Milton : Remise en état préau maternité	15 000 €
	<b>Total DASCO</b>			<b>450 000 €</b>
	DDCT	Mairies travaux et modernisation	MA 09 - Etudes pour remise fonctionnement des panneaux Sabatier	14 667 €
			MA 09 - Modernisation des portes Entrée B	40 000 €
			MA 09 - Réfection peintures foyer Rossini	15 000 €
	<b>Total DDCT</b>			<b>69 667 €</b>
DFPE	Rénovation et entretien	09 CC Chaptal traitement infiltrations cour	45 000 €	
		09 CC Châteaudean remplacement plinthes	15 000 €	
		09 CC La Rochefoucauld modernisation entrée	15 000 €	
		09 CC Massé création abri vélo	30 000 €	
		09 CC Turgot peinture escalier ext. et local vélos-poubelles	60 000 €	
		09 CC Turgot résolution infiltrations lingerie	25 000 €	
		09 HG Tour Auvergne modernisation section	85 000 €	
<b>Total DFPE</b>			<b>275 000 €</b>	
DJS	Entretien équipements sportifs	09 SS Tour d'Auvergne Réno salle espess corps+acoustique	70 000 €	
		09 CS Valey Modér cage escal (Peint, éclair, portes CF)	90 000 €	
		Centres d'animation	09 CPA Valey store ex sal, foyer + modér méc rld rou + maniv	30 000 €
		Gymnase et salles de sports	09 Gym Jacques Bravo Pose de stores intérieurs	60 000 €
			09 Salles sport Buffault Moderni salle danse dia 3e	65 000 €
<b>Total DJS</b>			<b>315 000 €</b>	
<b>Total Equipement de proximité</b>			<b>1 134 667 €</b>	
Espaces publics	DEVE	Aires de jeux	Sq Anvers Carrière-Rénov aire jeux Rochechouart	150 000 €
			Sq Anvers Carrière-Rénov aire jeux Trudaine	130 000 €
			Sq Berfot-Rénov aire jeux T1/2	120 000 €
	Entretien des espaces verts	Sq Anvers Carrière-Rénov esp verts	50 000 €	
		Sq Montholon-Tx de maintenance	30 000 €	
	<b>Total DEVE</b>			<b>480 000 €</b>
	DVD	Patrimoine de voirie	09-002-rue Cadet	34 000 €
			09-005-C-Rue Jules Lefebvre	65 000 €
			09-005-C-Rue Milton	24 000 €
			09-005-T-Rue de la Tour des Dames entre n°11 et Rochechouart	35 000 €
09-005-T-Rue Jules Lefebvre			30 000 €	
<b>Total DVD</b>			<b>188 000 €</b>	
<b>Total Espaces public</b>			<b>668 000 €</b>	
<b>Total général</b>			<b>1 802 667 €</b>	



Sébastien LEPARLIER



- 4 NOV. 2024

2 | 4

226

CONSEIL DU



**DÉLIBÉRATION**

09.2024.092 (2024.DAC.31)

SIGNATURE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2024-2026  
AVEC L'ASSOCIATION INTERNATIONAL VISUAL THEATRE (9<sup>E</sup>).

Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement,

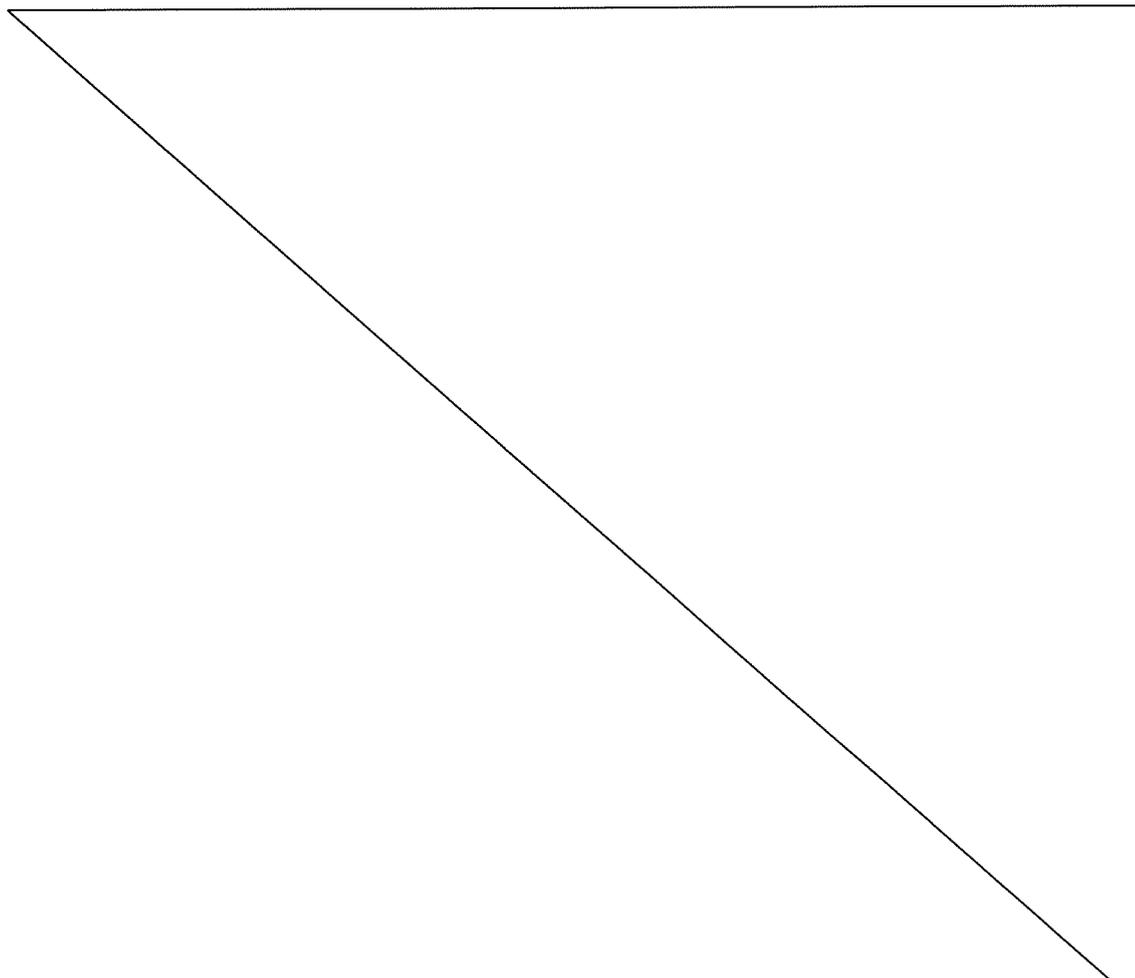
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1  
et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris demande au Conseil de  
Paris l'autorisation de signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 avec  
l'association International Visual Theatre ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

**D É L I B È R E :**

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération  
2024.DAC.31.





Sébastien LEPARLIER

- 4 NOV. 2024

CONSEIL DU



## DÉLIBÉRATION

09.2024.093 (2024.DU.142)

### PLU - RÉVISION - APPROBATION DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME BIOCLIMATIQUE DE LA VILLE DE PARIS.

Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.123-1 et suivants, et R.123-1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2131-1, L.2131-2, L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.104-1, L.133-1, L.153-8, L.153-11 à L.153-23 ;

Vu le Plan local d'urbanisme (PLU) de Paris approuvé par la délibération 2006.DU.108 en date des 12 et 13 juin 2006 et ses mises à jour, modifications, révisions simplifiées et mises en compatibilité intervenues depuis cette date ;

Vu la délibération 2020.DU.104 en date des 15, 16 et 17 décembre 2020 prescrivant la révision du PLU de Paris, approuvant les objectifs poursuivis et définissant les modalités de la concertation préalable ;

Vu les éléments portés à la connaissance de la Ville par le préfet de Paris, préfet de la Région Île-de-France, en juin 2021 et complétés par deux mises à jour en mars 2022 et août 2022 ;

Vu le débat tenu le 16 novembre 2021 au sein du Conseil de Paris sur les orientations du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;

Vu la délibération 2023.DU.33 en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU en cours de révision ;

Vu les saisines des personnes publiques, en date des 15 et 16 juin 2023 et du 17 juillet 2023 ;

Vu les avis émis par les personnes publiques associées et par les personnes publiques ayant demandé à être consultées ;

Vu l'avis délibéré de la Mission régionale d'autorité environnementale, en date du 15 septembre 2023, puis le mémoire en réponse de la Ville de Paris à cet avis délibéré ;

Vu les procès-verbaux des séances de la Commission interdépartementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CIPENAF), du 13 septembre 2023 et du 17 octobre 2024 ;

Vu les arrêtés en date des 15 novembre 2023 et 4 janvier 2024 par lesquels Mme la Maire de Paris a fixé les modalités de l'enquête publique ;

  
Sébastien LEPARLIER

- 4 NOV. 2024

CONSEIL DU



## DÉLIBÉRATION

09.2024.093 (2024.DU.142) (suite)

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 8 janvier au 29 février 2024, et les contributions qui y ont été déposées ;

Vu le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête, en date du 9 juillet 2024 ;

Vu les modifications apportées au projet pour tenir compte des avis formulés par les personnes publiques et lors de l'enquête publique ;

Vu le projet de PLU figurant en annexe I du projet de délibération ;

Considérant que le projet de Plan local d'urbanisme répond aux objectifs poursuivis, définis dans la délibération 2020.DU.104 en date des 15, 16 et 17 décembre 2020 ;

Considérant l'avis favorable de la commission d'enquête, assorti d'une réserve et de vingt recommandations ;

Considérant que la réserve formulée par la commission d'enquête a été levée ;

Considérant que le dossier a été modifié pour tenir compte des recommandations formulées par la commission d'enquête sur le projet arrêté, ainsi que des avis rendus et des observations du public ;

Considérant que les modifications apportées au projet, telles que mentionnées dans les annexes au projet de délibération, ne remettent pas en cause l'économie générale du Plan local d'urbanisme arrêté ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'approuver le PLU révisé ;

Sur le rapport présenté par Mme Maud Lelièvre, Conseillère de Paris ;

## D É L I B È R E :

Article unique : Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient avec 10 voix, 3 voix pour (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami et Mme Frédérique Dutreuil) et 1 voix contre (M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2024.DU.142.



Sébastien LEPARLIER

## DÉLIBÉRATION

09.2024.094 (2024.DTEC.1)

PLAN CLIMAT DE PARIS 2024-2030.

Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.229-25 à L.229-26 relatifs au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au Plan climat air énergie territorial, et L.122-4 et suivants, et R.122-17 relatif à la soumission du Plan climat air énergie territorial à évaluation environnementale ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.121-15-1 à L.121-21 relatifs à la concertation préalable ;

Considérant le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan climat air énergie territorial ;

Considérant l'arrêté du 4 août 2016 relatif au Plan climat air énergie territorial ;

Considérant que l'article n° 188 de la loi du 17 août 2015 indique que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un Plan climat air énergie territorial au plus tard le 31 décembre 2018 ;

Considérant les dispositions spécifiques des articles L.5219-1-II-5°, L.5219-5-III et L.5219-5-III du Code général des collectivités territoriales, qui indiquent que la métropole du Grand Paris réalise un Plan climat air énergie métropolitain (PCAEM), et que les établissements publics territoriaux et la Ville de Paris réalisent un Plan climat air énergie (PCAE) compatible avec le PCAEM ;

Considérant l'article 85 de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, qui vise un renforcement du volet « Air » des PCAET, dit « Plan d'amélioration de la qualité de l'air » ;

Considérant la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Considérant les articles 34 à 36 de la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021, visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France dont l'objectif est de promouvoir une stratégie numérique responsable dans les territoires ;

Considérant l'article L.229-26 alinéa II du Code de l'environnement et l'article L.141-5-3 du Code de l'énergie, donnant le rôle aux communes de définir les zones d'accélération du développement des énergies renouvelables ;

Considérant la participation de la Ville au programme « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes en 2030 » de la Commission européenne, qui vise à faire de 100 villes européennes des collectivités pionnières, en capacité d'anticiper l'objectif de neutralité climatique fixé en 2050 pour les villes européennes ;



Sébastien LEPARLIER



- 4 NOV. 2024

## DÉLIBÉRATION

09.2024.094 (2024.DTEC.1) (suite)

- Considérant la délibération 2007.DEVE.116 adoptant le 1<sup>er</sup> Plan climat de Paris ;
- Considérant la délibération 2012.DEVE.186 adoptant le Plan climat énergie de Paris ;
- Considérant la délibération 2018.DEVE.54 adoptant le nouveau Plan climat air énergie de Paris ;
- Considérant le vœu V.302 adopté par le Conseil de Paris de juillet 2019, déclarant l'urgence climatique ;
- Vu le projet de délibération en date du 17 mai 2022 par lequel Mme la Maire de Paris est autorisée à lancer la révision légale du Plan climat de Paris ;
- Vu le courrier du préfet de la Région d'Île-de-France en date du 22 juin 2022 au titre de l'article R.229-53 du Code de l'environnement ;
- Vu le rapport d'évaluation environnementale stratégique réalisé conformément aux articles L.122-4 et suivants, et à l'article R.122-17 et suivants du Code de l'environnement ;
- Vu le bilan mi-parcours du Plan climat 2028, publié le 15 septembre 2022 ;
- Considérant la concertation préalable menée du 15 septembre au 15 décembre 2022 ;
- Vu le Livre blanc, synthèse de la concertation, restitué et publié le 10 février 2023 ;
- Considérant la délibération 2023.DTEC.23 adoptant le projet de Plan climat de Paris 2024-2030 ;
- Considérant l'avis n° APPIF-2024-024 en date du 13/03/2024 de la Mission régionale de l'autorité environnementale, sur l'évaluation environnementale du projet de Plan climat de Paris 2024-2030 ;
- Considérant la délibération CM2024/02/15/12-2 en date du 15 février 2024 du Conseil métropolitain du Grand Paris, rendant son avis sur le projet de Plan climat de Paris 2024-2030 ;
- Considérant le courrier en date du 19 février 2024 de la présidente de la Région Île-de-France, rendant son avis sur le projet de Plan climat de Paris 2024-2030 ;
- Vu la consultation publique lancée du 2 septembre au 4 octobre 2024 sur le projet de Plan climat et le projet de zone d'accélération du développement des énergies renouvelables ;
- Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'autoriser l'adoption du Plan climat de Paris 2024-2030 ;
- Sur le rapport présenté par Mme Maud Lelièvre, Conseillère de Paris ;

Le Directeur Général des Services  
de la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement



Sébastien LEPARLIER



- 4 NOV. 2024

Millésime	N° de page
2   4	231

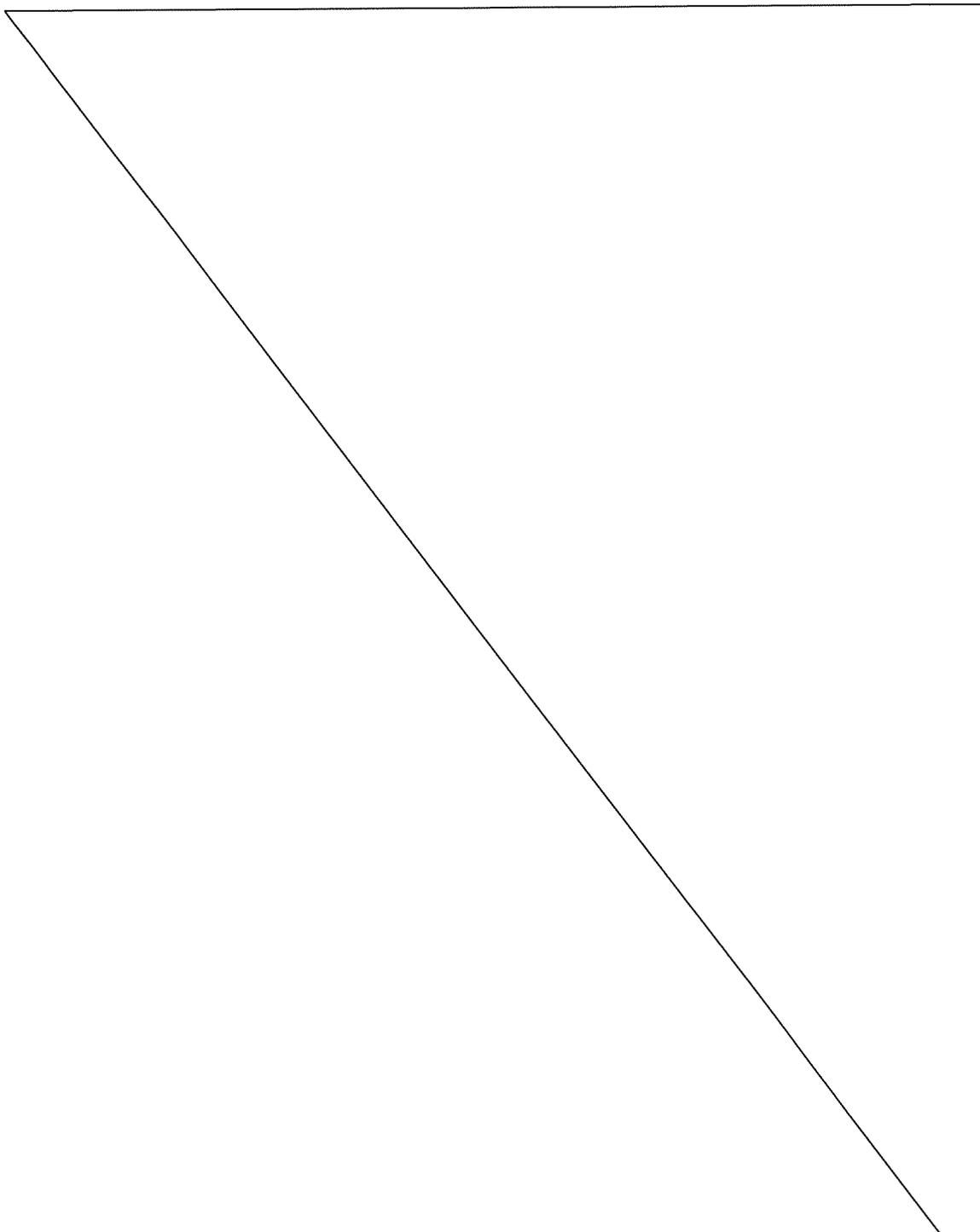


**DÉLIBÉRATION**

09.2024.094 (2024.DTEC.1) (suite)

**DÉLIBÈRE :**

Article unique : Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 abstention (M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2024.DTEC.1.



  
Sébastien LEPARLIER

- 4 NOV. 2024

2 | 4

232

CONSEIL DU



## DÉLIBÉRATION

09.2024.095 (2024.DLH.180-1)

RÉALISATION AU 41 RUE PIERRE FONTAINE (9<sup>E</sup>) D'UN PROGRAMME DE RÉNOVATION DE 16 LOGEMENTS SOCIAUX PAR IMMOBILIÈRE 3F - SUBVENTION (91 600 EUROS).

Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le Code civil et notamment les articles 2288 à 2320 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de rénovation à réaliser par Immobilière 3F au 41 rue Pierre Fontaine (9<sup>e</sup>) ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

### D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DLH.180-1.

  
Sébastien LEPARLIER



4 NOV. 2024

Millésime N° de page

2 | 4 233

CONSEIL DU



**DÉLIBÉRATION**

09.2024.096 (2024.DLH.180-2)

RÉALISATION AU 41 RUE PIERRE FONTAINE (9<sup>E</sup>) D'UN PROGRAMME DE RÉNOVATION DE 16 LOGEMENTS SOCIAUX PAR IMMOBILIÈRE 3F - GARANTIE DES EMPRUNTS (686 853 EUROS).

Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

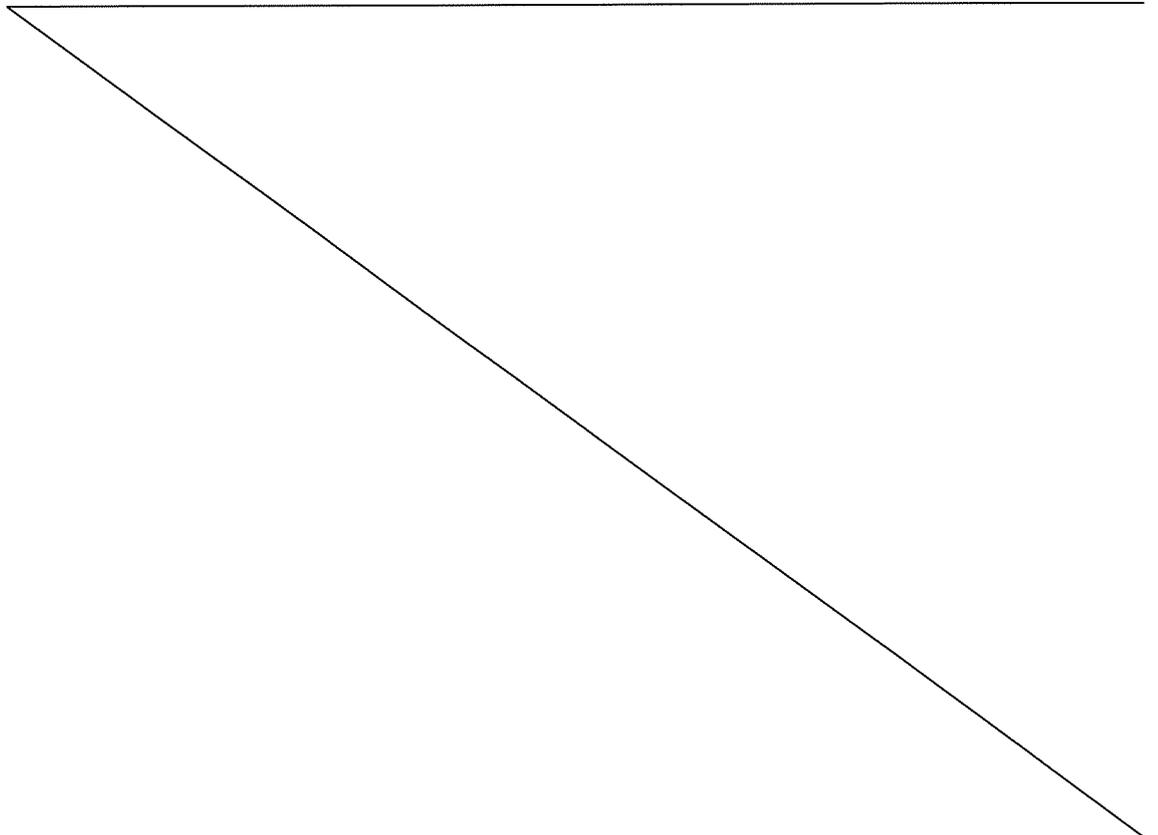
Vu le Code civil et notamment les articles 2288 à 2320 ;

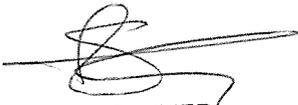
Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de rénovation à réaliser par Immobilière 3F au 41 rue Pierre Fontaine Paris (9<sup>e</sup>) ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

**D É L I B È R E :**

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DLH.180-2.



  
Sébastien LEPARLIER

**DÉLIBÉRATION**

09.2024.097 (2024.DLH.234)

APPROBATION DES ÉLÉMENTS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2023 DE LA  
1<sup>RE</sup> CONCESSION AVEC LA SOREQA ET AVENANT N° 18.

Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération 2014.SGCP.1 du Conseil de Paris du 5 avril 2014, donnant  
délégation de pouvoir à la Maire de Paris d'exercer au nom de la commune, les droits  
de préemption dans tous les cas prévus par le Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération 2010.DLH-DU-DDEEES.102 du Conseil de Paris des 5 et 6 juillet  
2010, créant notamment une opération d'aménagement ayant pour objet de procéder  
au traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé,  
et autorisant la signature avec la SOREQA d'un traité de concession d'aménagement  
lui confiant la réalisation de cette opération ;

Vu le traité de concession d'aménagement signé le 7 juillet 2010 entre la Ville de  
Paris et la SOREQA en exécution de la délibération précitée et ses 16 avenants  
successifs ;

Vu les délibérations 2018.DLH.15G et 2018.DLH.344 du Conseil de Paris des 10, 11,  
12 et 13 décembre 2018, modifiant les statuts de la SOREQA ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation  
du Conseil de Paris :

- le compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) au 31 décembre 2023 ;
- l'actualisation du périmètre de l'opération d'aménagement précitée ;
- la signature avec la SOREQA d'un avenant n° 18 au traité de concession précité  
en conséquence ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup>  
arrondissement ;

**D É L I B È R E :**

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération  
2024.DLH.234.

  
Sébastien LEPARLIER

- 4 NOV. 2024

2 | 4

235

CONSEIL DU



**DÉLIBÉRATION**

09.2024.098 (2024.DLH.261)

RÉALISATION AU 32 RUE DE MONTHOLON (9<sup>E</sup>) D'UN PROGRAMME  
D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 14 LOGEMENTS SOCIAUX (8 PLAI - 6 PLUS)  
PAR LA RIVP - SUBVENTION (1 377 118 EUROS).

Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

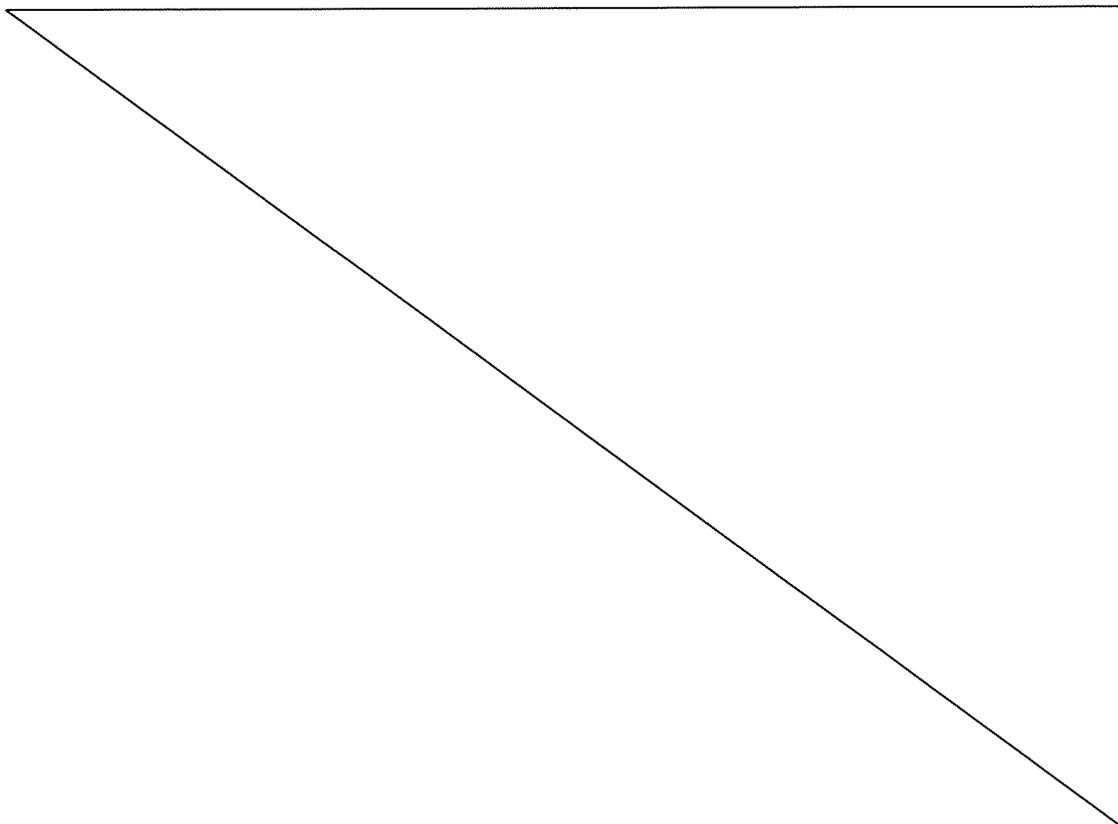
Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

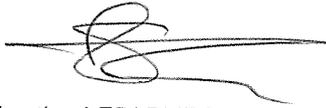
Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme d'acquisition-amélioration de 14 logements sociaux (8 PLAI - 6 PLUS) à réaliser par la RIVP au 32 rue de Montholon (9<sup>e</sup>) ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

**D É L I B È R E :**

Article unique : Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient avec 12 voix et 2 voix pour (Mme Camille Vizios-Brami et Mme Frédérique Dutreuil) sur le projet de délibération 2024.DLH.261.





Sébastien LEPARLIER



- 4 NOV. 2024

2 | 4

236

CONSEIL DU



**DÉLIBÉRATION**

09.2024.099 (2024.DLH.262)

RÉALISATION AU 24 RUE DE PROVENCE / 30 RUE LE PELETIER (9<sup>E</sup>) D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 13 LOGEMENTS SOCIAUX (8 PLAI - 5 PLUS) PAR LA RIVP - SUBVENTION (4 262 834 EUROS).

Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

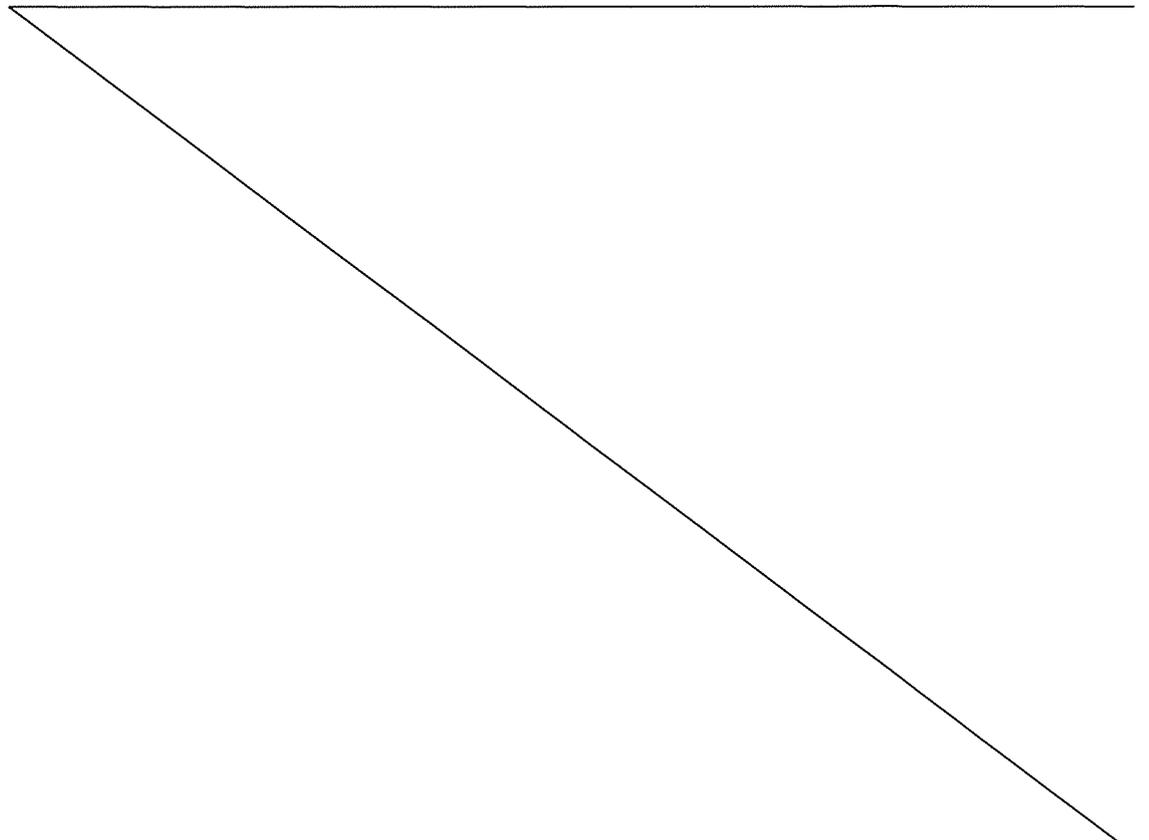
Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme d'acquisition-amélioration de 13 logements sociaux (8 PLAI - 5 PLUS) à réaliser par la RIVP au 24 rue de Provence / 30 rue Le Peletier (9<sup>e</sup>) ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

**D É L I B È R E :**

Article unique : Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient avec 11 voix et 3 voix pour (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami et Mme Frédérique Dutreuil) sur le projet de délibération 2024.DLH.262.





Sébastien LEPARLIER

- 4 NOV. 2024

2 | 4

237

CONSEIL DU



**DÉLIBÉRATION**

09.2024.100 (2024.DLH.322)

LOCATION DE L'IMMEUBLE 7 RUE CHORON (9<sup>E</sup>) À ELOGIE-SIEMP - BAIL  
EMPHYTÉOTIQUE.

Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.451-1 et  
suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris se propose de  
soumettre à l'agrément du Conseil de Paris les conditions de location à ELOGIE-  
SIEMP de l'immeuble 7 rue Choron (9<sup>e</sup>) ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup>  
arrondissement ;

**D É L I B È R E :**

Article unique : Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient  
avec 11 voix et 3 voix pour (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami et  
Mme Frédérique Dutreuil) sur le projet de délibération 2024.DLH.322.



Sébastien LEPARLIER

- 4 NOV. 2024

2 | 4

238

CONSEIL DU



**DÉLIBÉRATION**

09.2024.101 (2024.DAE.178)

SUBVENTIONS (473.300 EUROS) AUX ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS  
POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2024 ET  
CONVENTIONS.

Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2511-11 et  
suivants ;

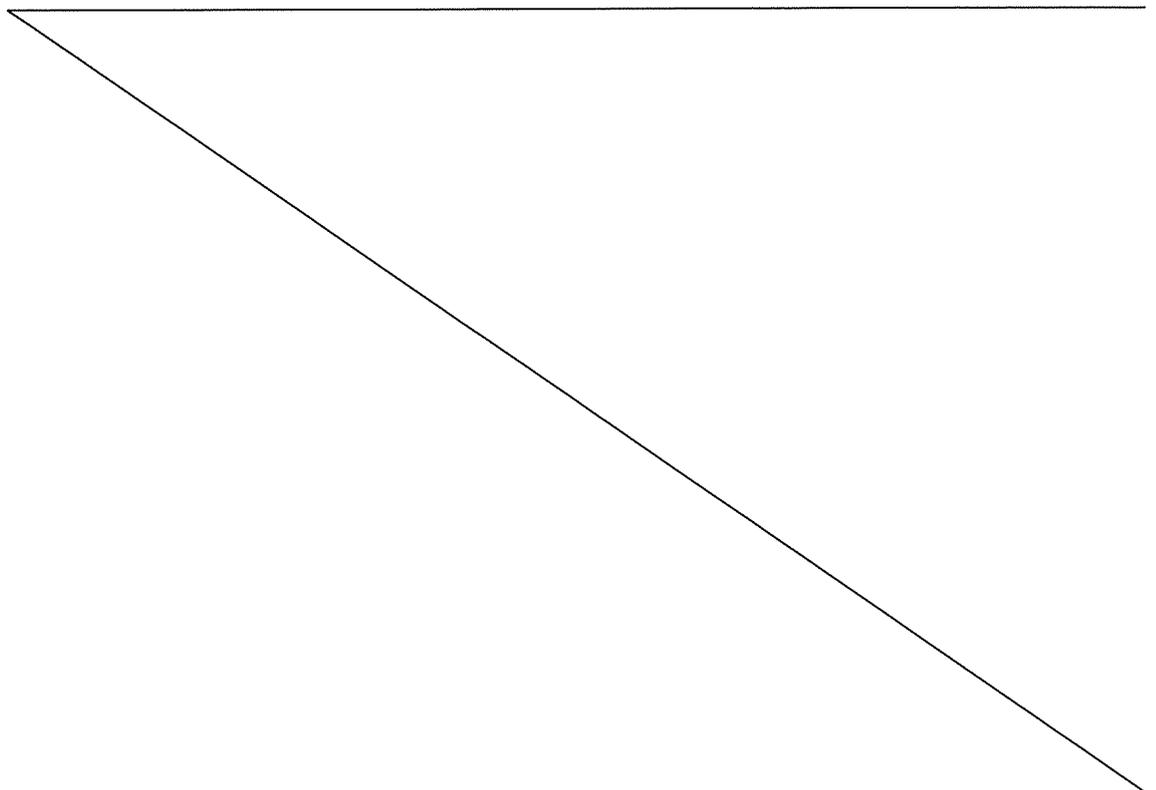
Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens  
dans leurs relations avec les administrations, et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de  
Paris l'attribution de subventions (473 300 euros) aux associations de commerçants  
et au groupement des exploitants du Forum des Halles pour les illuminations de fêtes  
de fin d'année 2024, et la signature de conventions ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup>  
arrondissement ;

**D É L I B È R E :**

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération  
2024.DAE.178.



  
Sébastien LEPARLIER



- 4 NOV. 2024

Millésime N° de page

2 | 4

239

## DÉLIBÉRATION

09.2024.102 (2024.DAE.312)

### MARCHÉS DÉCOUVERTS ALIMENTAIRES - PRINCIPE DU RENOUVELLEMENT DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC.

Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement,

Vu la troisième partie du Code de la commande publique consacrée aux contrats de concession ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-1 à L.1411-19 ;

Vu l'avis du comité social territorial de la Direction de l'attractivité et de l'emploi en date du 14 juin 2024 ;

Vu l'avis émis le 10 septembre 2024 par la Commission consultative des services publics locaux, en application de l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2024.DAE.123 en date du 11 octobre 2024, approuvant le principe de la gestion déléguée des marchés découverts alimentaires et biologiques, et autorisant la Maire à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation ;

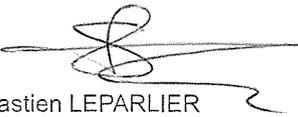
Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de rapporter la délibération 2024.DAE.123 et lui propose d'approuver le principe de la gestion déléguée des marchés découverts alimentaires et biologiques pour une durée de six ans, et de l'autoriser à procéder à la publication d'un avis de concession et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat déléguant la gestion desdits marchés ;

Considérant qu'à la suite d'une erreur matérielle, le rapport présenté à la CCSPL du 10 septembre 2024 n'était pas annexé à cette délibération 2024.DAE.123 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

### D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DAE.312.



Sébastien LEPARLIER



- 4 NOV. 2024

## DÉLIBÉRATION

Q.09.2024.042

QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR CAMILLE VIZIOZ-BRAMI ET ARNAUD NGATCHA, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE À LA VIE DU GYMNASSE BUFFAULT.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu la question orale présentée par Mme Camille Vizioz-Brami Conseillère du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

### DÉLIBÈRE :

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

En parcourant le site de la Mairie du 9<sup>e</sup>, il est écrit au sujet du gymnase Buffault :

#### ***Salle polyvalente Buffault***

*Accessible aux personnes à mobilité réduite.*

*Disciplines : danse (modern jazz, classique), gymnastique, fitness.*

C'est vrai que ce gymnase, qui accueille les scolaires et les habitant-es de Paris, réunit de nombreuses associations pour des activités sportives et artistiques tous les week ends et en semaine. En discutant avec certaines associations, il semblerait qu'il n'y ait pas de communication entre elles alors qu'il y a une dizaine d'années des réunions étaient organisées entre les associations pour mieux se connaître et travailler ensemble. En dehors du Forum des associations, il n'y a pas de rendez-vous d'échange dans l'année. Pensez-vous possible de mettre en place des réunions inter-associations avec la MVAC pour fluidifier les échanges entre elles ?

Par ailleurs, pourriez-vous nous préciser pourquoi le gymnase est-il fermé pendant les vacances scolaires ? En effet, les cours pour adultes ne sont pas assurés pendant ces périodes.



Sébastien LEPARLIER



4 NOV. 2024

2 | 4

241

**DÉLIBÉRATION**

09.2024.103 (2024.DAC.455)

APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À FRANTISEK KUPKA AU 83 BOULEVARD DE CLICHY (9<sup>E</sup>).

Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

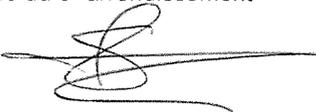
Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à František Kupka au 83 boulevard de Clichy à Paris 9<sup>e</sup> ;

Sur le rapport présenté par M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris ;

**D É L I B È R E :**

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DAC.455.



Sébastien LEPARLIER

- 4 NOV. 2024

2 | 4

242

CONSEIL DU



## DÉLIBÉRATION

V.09.2024.049

VŒU PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI, ALEXIS GOVCIYAN ET L'EXÉCUTIF DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT, RELATIF À L'APPOSITION D'UNE PLAQUE EN MÉMOIRE D'EDOUARD SCHNEEBERG AU 43 RUE DE LA VICTOIRE.

Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris ;

### D É L I B È R E :

Est adopté à l'unanimité le vœu suivant :

Considérant que la maison Schneeberg, fondée dans les années 1840 par Samuel Schneeberg, fut une institution emblématique du 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris, spécialisée dans les pompes funèbres israélites, et que son fils, Edouard Schneeberg, a continué cette tradition avec un engagement indéfectible envers la communauté juive de Paris ;

Considérant que la maison Schneeberg, située au 43 rue de la Victoire, a poursuivi entre avril 1941 et décembre 1943 son activité liée aux rites funéraires dans un contexte de grande adversité pour la communauté juive ;

Considérant que malgré son statut de « commerce rituelique » accordé par l'Occupant, Edouard Schneeberg a été arrêté à plusieurs reprises, d'abord le 10 septembre 1941 par les Allemands, puis de nouveau le 20 mars 1942 dans ses bureaux de la rue de la Victoire par la police française, et qu'il a été déporté le 31 juillet 1943 dans le convoi 58 en direction d'Auschwitz d'où il n'est jamais revenu ;

Considérant qu'Edouard Schneeberg était attaché aux valeurs républicaines, en témoigne le don de granit qu'il a consenti pour la construction du monument de l'Armistice du 11 novembre à Rethondes en 1922, soulignant ainsi son patriotisme et son attachement à la mémoire nationale ;

Considérant que depuis 1900, Edouard Schneeberg prenait en charge, pour le Consistoire israélite de Paris, l'inhumation gratuite de ses coreligionnaires les plus démunis, démontrant un attachement à la solidarité et au soutien des plus vulnérables ;

Considérant que l'histoire d'Edouard Schneeberg, marquée par la déportation et la mort à Auschwitz, symbolise la tragédie vécue par la communauté juive sous l'occupation nazie, et que la pose d'une plaque en son souvenir préserverait et transmettrait cette mémoire essentielle, en particulier à un lieu si proche de la Grande Synagogue de la Victoire ;



Sébastien LEPARLIER



- 4 NOV. 2024

2 | 4

243

CONSEIL DU



## DÉLIBÉRATION

V.09.2024.049 (suite)

Considérant que la reconnaissance de l'histoire d'Edouard Schneeberg et de la maison Schneeberg est une manière de rendre hommage à une figure centrale de la vie juive à Paris ;

Considérant que par l'intermédiaire de Mme Michele Schneeberg, la famille d'Edouard Schneeberg a réalisé depuis plusieurs années un remarquable travail de recherche et de mémoire ;

**Delphine Bürkli, Alexis Govciyan et l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris soutienne l'initiative portée par la Mairie du 9<sup>e</sup> en lien avec Mme Michele Schneeberg d'apposition d'une plaque en mémoire d'Edouard Schneeberg, au 43 rue la Victoire.**

Sébastien LEPARLIER



CONSEIL DU



- 4 NOV. 2024

2 | 4

244

## DÉLIBÉRATION

V.09.2024.050

VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR ARNAUD NGATCHA ET CAMILLE VIZIOZ-BRAMI POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, ET PAR ALEXIS GOVCIYAN AU NOM DE L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT, RELATIF À UNE APPELLATION DANS L'ESPACE PUBLIC.

Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Arnaud Ngatcha, Conseiller de Paris ;

### D É L I B È R E :

Est adopté à l'unanimité le vœu suivant :

Considérant l'engagement européen et international de la Ville de Paris ;

Considérant l'importance que Paris accorde à sa mémoire et son patrimoine immatériel ;

Considérant que le 9<sup>e</sup> arrondissement a une longue tradition d'accueil et de soutien aux artistes et créateurs qui ont contribué au rayonnement de la culture à Paris ;

Considérant que Garbis Aprikian, compositeur et chef de chœur franco-arménien, a marqué durablement la vie culturelle et musicale de la communauté arménienne de Paris et plus largement de la scène artistique internationale ;

Considérant que son travail à la tête du Chœur Sipan-Komitas pendant plus de 50 ans a permis à de nombreuses générations de choristes de s'épanouir et de porter haut les couleurs de la culture arménienne, tout en contribuant à l'enrichissement du patrimoine musical français ;

Considérant que, tout au long de sa carrière, Garbis Aprikian a œuvré pour l'intégration des Arméniens en France à travers l'art et la musique, poursuivant ainsi le travail de reconnaissance et de transmission culturelle débuté par ses prédécesseurs comme Komitas, Ganatchian ou Katchadourian ;

Considérant le talent remarquable de Garbis Aprikian, qui lui a valu de nombreuses distinctions et reconnaissances, dont la médaille Grand Vermeil de la Ville de Paris, ainsi que son apport et sa contribution significative aux arts et à l'histoire de la musique française et européenne ;

Considérant la présence notable d'une importante communauté arménienne dans le 9<sup>e</sup> arrondissement et de la Maison de la culture arménienne, association culturelle visant à promouvoir les liens franco-arméniens, domiciliée au 17 rue Bleue ;



Sébastien LEPARLIER

**DÉLIBÉRATION**

V.09.2024.050 (suite)

Considérant que Garbis Aprikian vécut à Paris et en région parisienne de 1953 à 2024 ;

Considérant que l'apposition d'une plaque commémorative dans l'espace public du 9<sup>e</sup> arrondissement serait un hommage durable et visible à l'œuvre et à la mémoire de Garbis Aprikian, tout en rappelant les liens profonds entre l'histoire de la diaspora arménienne et celle de la ville de Paris ;

**Pour ces motifs, Arnaud Ngatcha, pour le groupe Paris en commun, et Alexis Govcayan, au nom de l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement, émettent le vœu suivant :**

- **que soit apposée dans un lieu public du 9<sup>e</sup> arrondissement une plaque rendant hommage à Garbis Aprikian, afin de commémorer son souvenir et, à travers cet hommage, inspirer les générations futures à s'inscrire dans les valeurs que portaient ce grand musicien.**



Sébastien LEPARLIER

- 4 NOV. 2024

2 | 4

246

CONSEIL DU



**DÉLIBÉRATION**

09.2024.104 (2024.DEVE.80)

APPEL À PROJET JARDIN PARTAGÉ JARDIN RELAI - SUBVENTIONS ET CONVENTIONS AVEC DES STRUCTURES IMPLIQUANT LA CONTRIBUTION CITOYENNE À PARTICIPER À LA VILLE JARDIN (146 482 EUROS).

Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement,

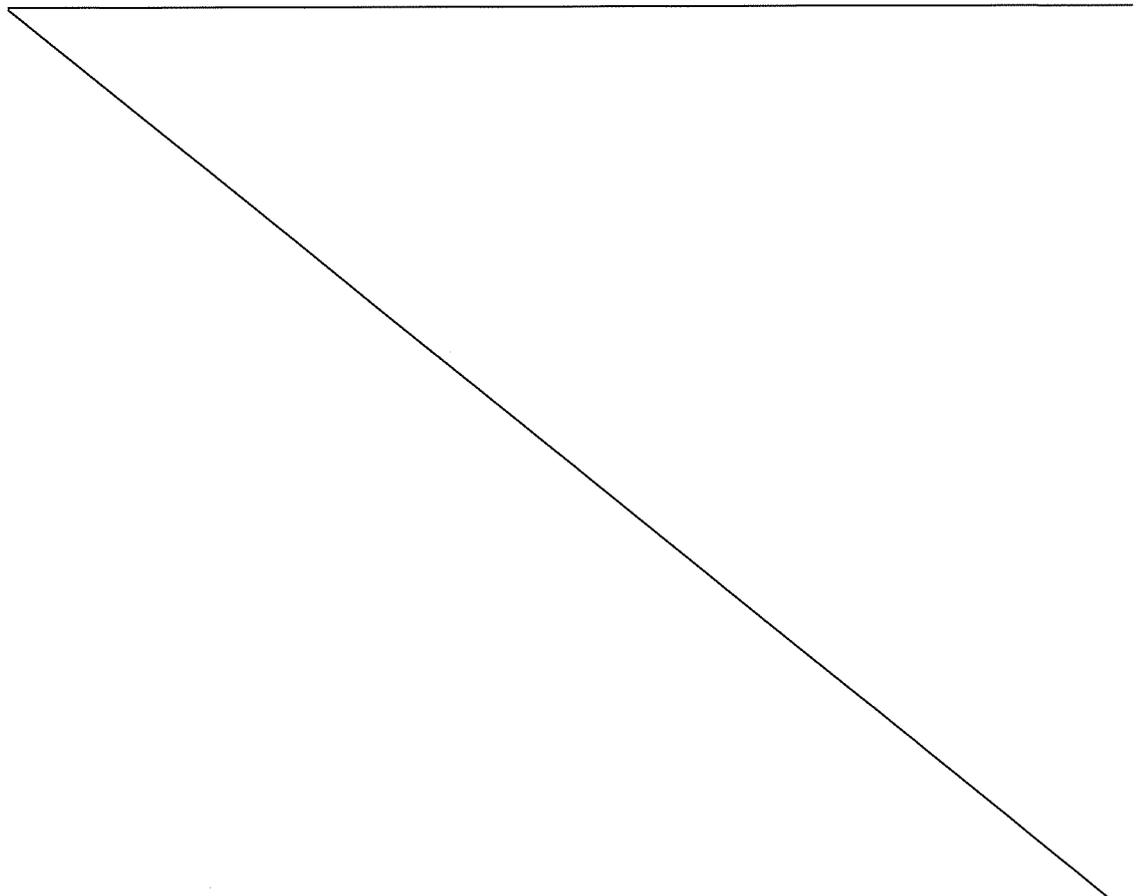
Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose, dans le cadre de l'appel à projets « jardin partagé - jardin relai », d'attribuer 94 698 euros en investissement et 51 784 euros en fonctionnement pour 29 associations ancrées sur le territoire parisien qui contribuent au soutien de la végétalisation participative, et de signer avec elles des conventions de financement ;

Sur le rapport présenté par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

**D É L I B È R E :**

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DEVE.80.



  
Sébastien LEPARLIER

- 4 NOV. 2024

CONSEIL DU



**DÉLIBÉRATION**

09.2024.105 (2024.DEVE.49)

**SUBVENTION À BIO CONSOM'ACTEURS (60 000 EUROS) POUR ACCOMPAGNER LES GESTIONNAIRES DE LA RESTAURATION COLLECTIVE AU TRAVERS DU PROJET CLIMAT CANTINES.**

Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

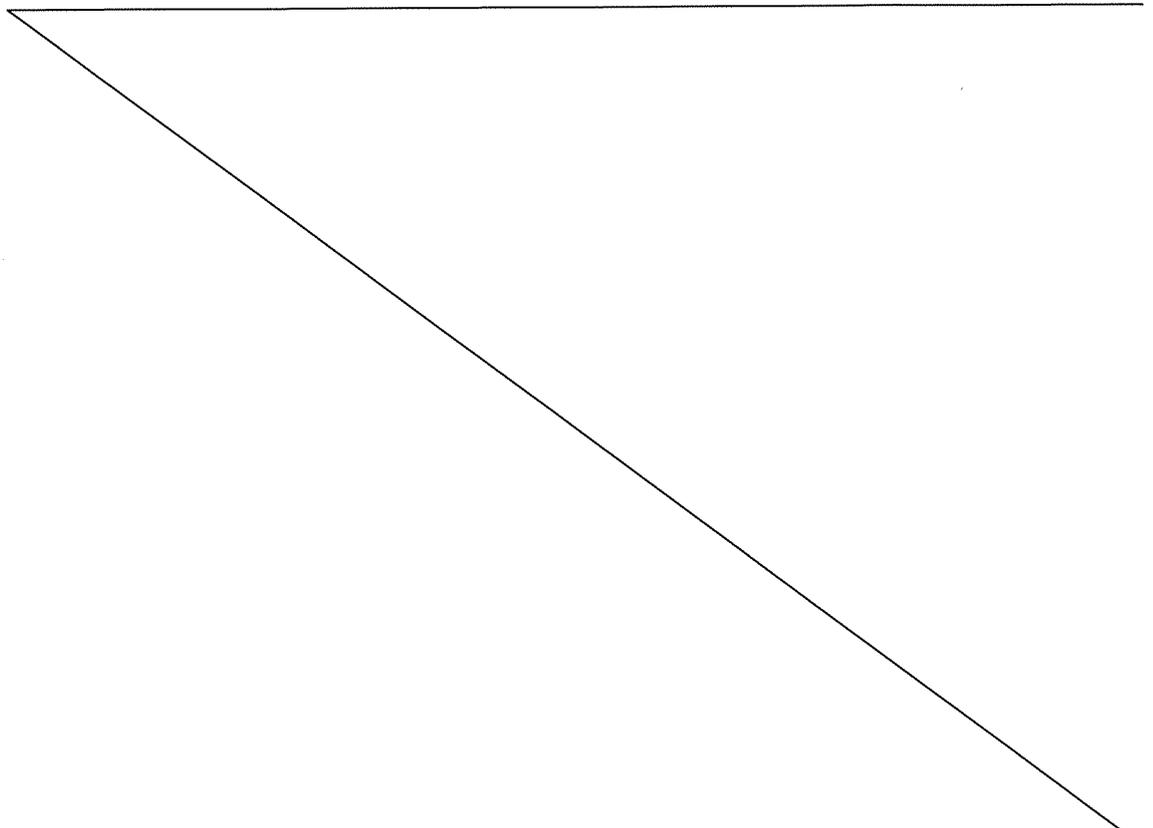
Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'approuver la subvention à l'association Bio Consom'acteurs (60 000 euros) pour accompagner les gestionnaires de la restauration collective au travers du projet Climat Cantines ;

Vu la convention annuelle d'objectifs avec l'association Bio Consom'acteurs jointe audit projet de délibération ;

Sur le rapport présenté par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

**D É L I B È R E :**

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DEVE.49.





Sébastien LEPARLIER

- 4 NOV. 2024

CONSEIL DU



**DÉLIBÉRATION**

09.2024.106 (2024.DASCO.141)

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (30 124 EUROS) À 3 COLLÈGES AU TITRE  
DU BUDGET PARTICIPATIF DES COLLÈGES - ÉDITION 2023-2024.

Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

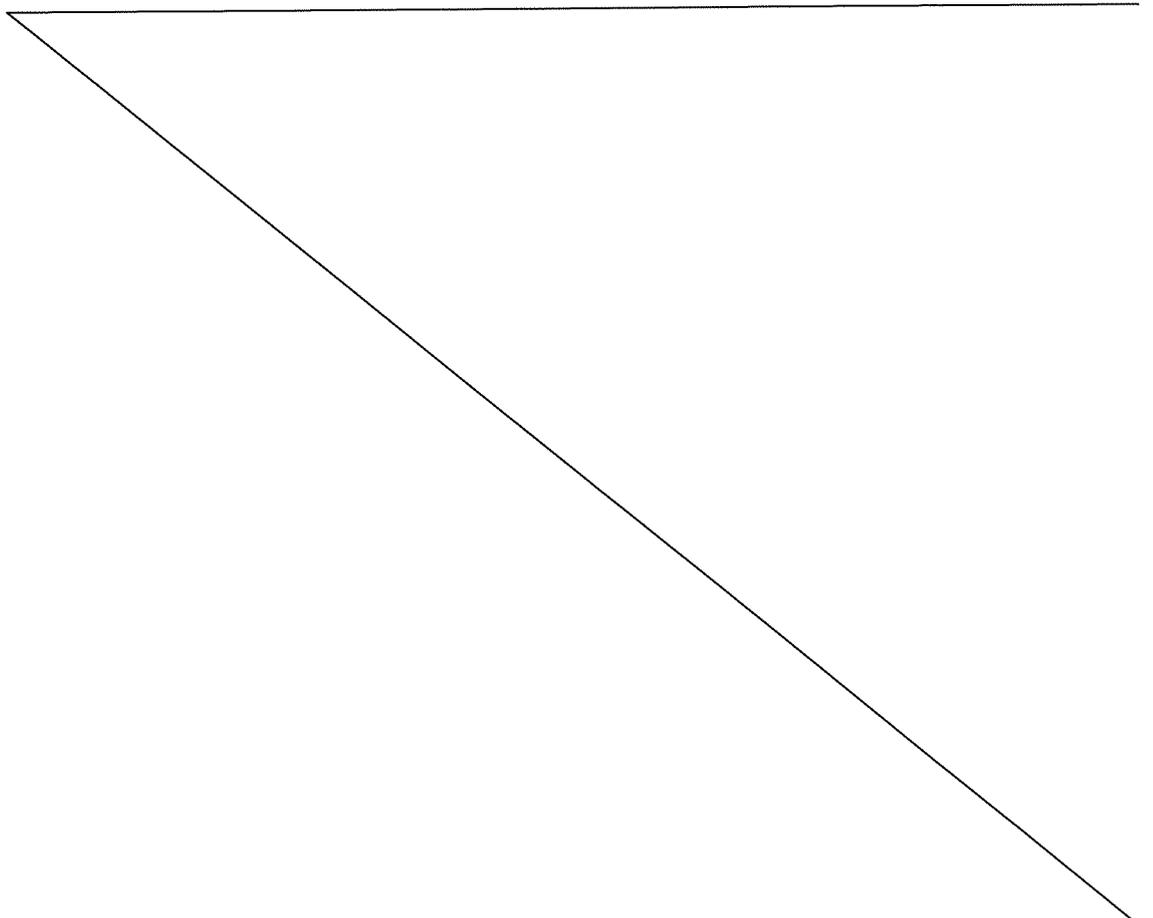
Vu le Code de l'éducation ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation  
du Conseil de Paris l'octroi d'une subvention d'investissement à 3 collèges au titre du  
Budget participatif des collèges, édition 2023-2024 ;

Sur le rapport présenté par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup>  
arrondissement ;

**D É L I B È R E :**

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération  
2024.DASCO.141.





Sébastien LEPARLIER



CONSEIL DU



- 4 NOV. 2024

## DÉLIBÉRATION

V.09.2024.051

VŒU DÉPOSÉ PAR CAMILLE VIZIOZ-BRAMI, ÉLUE DU GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIF À L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE DES SIGNES À L'ÉCOLE PRIMAIRE DANS LE 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT.

Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Camille Vizioz-Brami ;

### D É L I B È R E :

Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient avec 11 voix et 3 voix pour (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami et Mme Frédérique Dutreuil) sur le vœu suivant :

Considérant que les JOP de Paris ont été une formidable occasion de rappeler notre attachement aux valeurs olympiques que sont la diversité et l'universalité. Selon la devise « *L'unité dans la diversité* », cela signifie avant tout le respect des différences de cultures, de sexes, d'origines sociales, de perceptions, d'attitudes et d'opinions ;

Considérant que, selon l'enquête de la DREES : Étude quantitative sur le handicap auditif, on estime à 10 millions le nombre de personnes ayant des limitations fonctionnelles auditives. Parmi eux, on estime à environ 7 millions le nombre de personnes sourdes ou malentendantes en France dont 500 000 de nos concitoyens qui vivent avec une surdité profonde ou sévère ;

Considérant que l'apprentissage des langues à l'école favorise l'élargissement des horizons culturels des apprenants. Il s'agit de découvrir de nouvelles cultures, traditions et modes de vie. Cela favorise le développement de la créativité car les apprenants doivent trouver des moyens originaux pour communiquer malgré les barrières linguistiques ;

Considérant que la langue des signes française est reconnue comme une langue de France, notamment depuis la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » ;

Considérant que notre arrondissement abrite à la fois l'International Visual Theatre qui est, depuis 1977, un lieu unique en France, avec pour objet la promotion de la langue des signes et de la culture sourde, ainsi que la bibliothèque Louise Walsler-Gaillard, qui fait partie des 5 pôles sourds du réseau parisien. La proximité de l'International Visual Théâtre favorise les passerelles entre les deux établissements ;

Considérant que l'apprentissage de la langue des signes au centre Paris Anim' Jacques Bravo est efficient depuis ce début d'année, tous les mercredis sur inscription pour un public large de 13 ans à 99 ans ;



Sébastien LEPARLIER



- 4 NOV. 2024

CONSEIL DU



**DÉLIBÉRATION**

V.09.2024.051 (suite)

**Sur proposition de Arnaud Ngatcha, Conseiller de Paris, et Camille Vizioz-Brami, Conseillère d'arrondissement, le conseil d'arrondissement émet le vœu :**

- qu'une réunion publique soit organisée avec les acteurs locaux pour informer, sensibiliser et former les adultes à la langue des signes ;
- que la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement expérimente l'apprentissage de la langue des signes dans quelques écoles pilotes de l'arrondissement avec des formateurs certifiés et eux-mêmes locuteurs de la langue des signes française ;
- qu'une réunion publique soit organisée avec les acteurs locaux, pour sensibiliser aux enjeux du développement de la formation à la langue des signes française, pour renforcer l'accessibilité de nos environnements et informer de l'ensemble des dispositifs permettant de se former à Paris à la langue des signes française.



Sébastien LEPARLIER

- 4 NOV. 2024

2 4

2 5 1

CONSEIL DU



**DÉLIBÉRATION**

Q.09.2024.043

QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR CAMILLE VIZIOZ-BRAMI ET ARNAUD NGATCHA, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE À LA SITUATION DE LA CITÉ SCOLAIRE JACQUES DECOUR.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

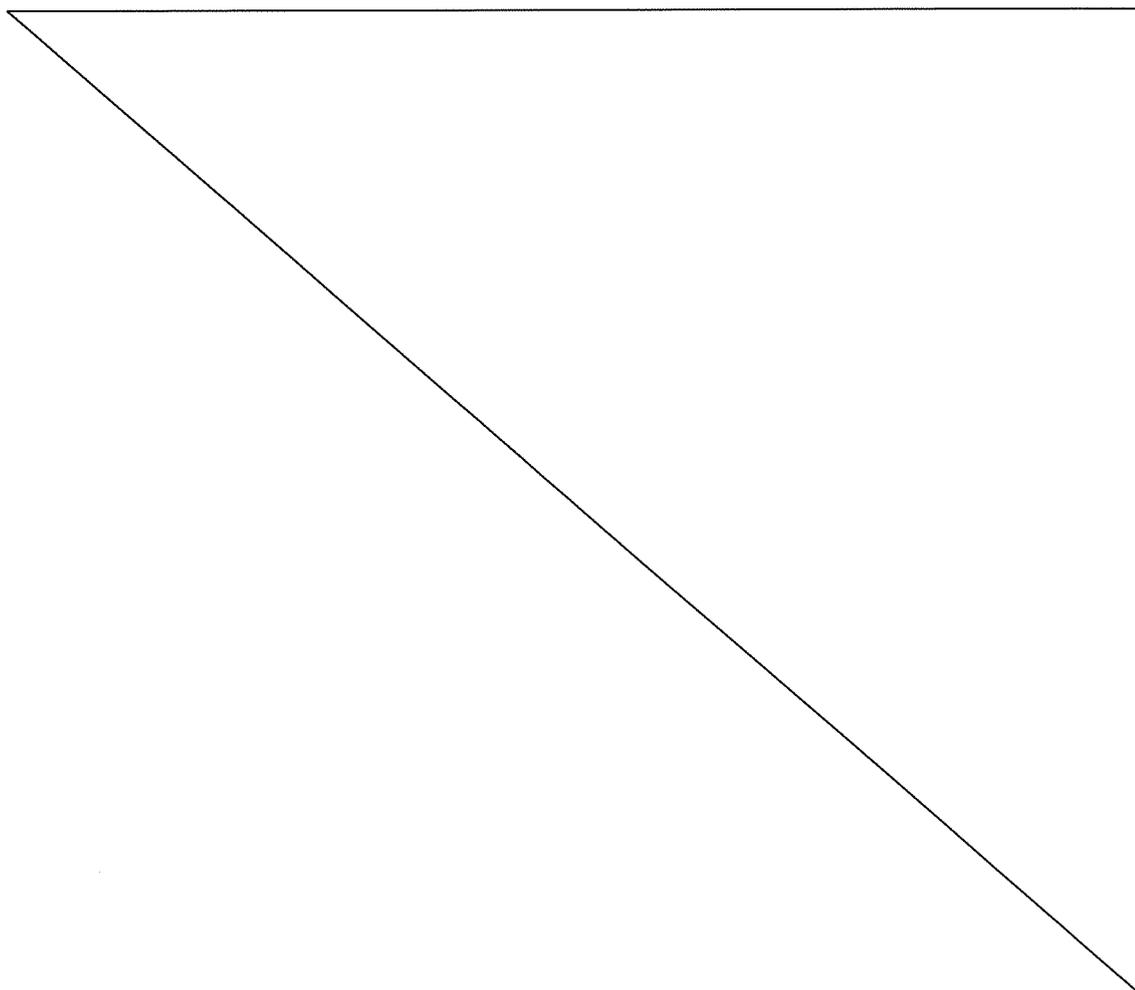
Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu la question orale présentée par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

**D É L I B È R E :**

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Mme La Maire, suite aux différentes réunions organisées l'année passée au sujet de la rénovation de la cité scolaire du site Jacques Decour, pourriez-vous nous faire un point à date des avancements prévus pour celle-ci ?



  
Sébastien LEPARLIER



- 4 NOV. 2024

Millésime

N° de page

2 4

2 5 2

CONSEIL DU



**DÉLIBÉRATION**

09.2024.107 (2024.DFPE.149)

**RECONVENTIONNEMENT AVEC LES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES  
D'ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT.**

Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement,

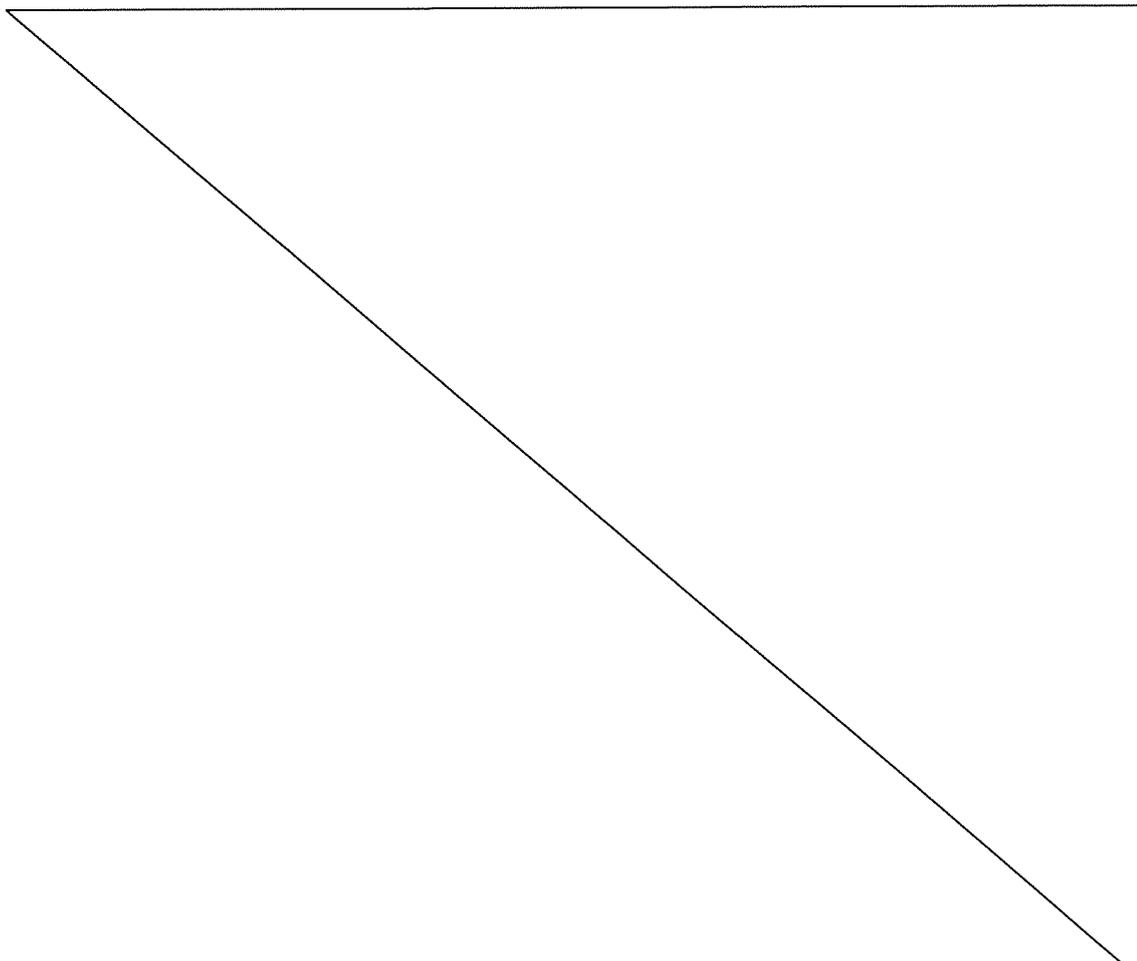
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de signer des conventions d'objectifs avec les associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

**D É L I B È R E :**

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DFPE.149.





Sébastien LEPARLIER



- 4 NOV. 2024

Millésime

N° de page

2 4

2 5 3

CONSEIL DU



## DÉLIBÉRATION

09.2024.108 (2024.DSOL.97)

SUBVENTIONS (109 200 EUROS) À DOUZE ASSOCIATIONS ET CONVENTIONS  
POUR LEURS ACTIONS D'ACCÈS AUX DROITS ET D'INSERTION SOCIALE.

Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-13  
et L.2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs  
relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

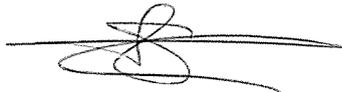
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour application de l'article 10 de la loi  
n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides  
octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de  
financements à neuf associations pour soutenir le fonctionnement d'actions d'accès  
aux droits et d'insertion sociale ;

Sur le rapport présenté par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup>  
arrondissement ;

### DÉLIBÈRE :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération  
2024.DSOL.97.



Sébastien LEPARLIER

- 4 NOV. 2024

CONSEIL DU



**DÉLIBÉRATION**

09.2024.109 (2024.DAE.76)

CONVENTIONS ET SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (109 000 EUROS) EN FAVEUR DE 12 STRUCTURES DE L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL ET RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION LE LABO DE L'ESS (2 500 EUROS).

Le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1511-2, L.1511-3, L.2511-1 et L.2512-1 ;

Vu la convention en date du 8 août 2022, passée entre la Région Île-de-France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides, notamment sur le fondement du régime d'aide « aide aux projets à utilité sociale » et sur le fondement du régime d'aide « soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE-PME » ;

Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale, adopté par le Conseil régional d'Île-de-France dans sa délibération n° CR.2017-141 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le règlement d'intervention pour la politique de soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE-PME, adopté par le Conseil régional d'Île-de-France dans sa délibération n° CR.2017-14 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose d'accorder des subventions et de signer des conventions avec 12 structures de l'économie circulaire et de l'entrepreneuriat social, et de renouveler l'adhésion de la Ville à l'association Le labo de l'ESS ;

Sur le rapport présenté par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

**DÉLIBÈRE :**

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DAE.76.

Le Directeur Général des Services  
de la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement



Sébastien LEPARLIER



- 4 NOV. 2024

Millésime

N° de page

2	4
---	---

2	5	5
---	---	---

CONSEIL DU



## DÉLIBÉRATION

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

(FEUILLE DE PRÉSENCE CI-ANNEXÉE)

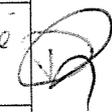
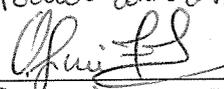
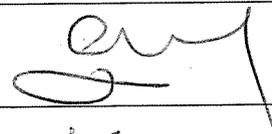
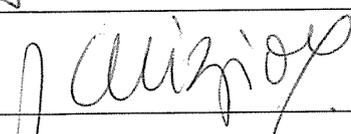


Sébastien LEPARLIER

**DÉLIBÉRATION**

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 4 NOVEMBRE 2024 À 18H30

FEUILLE DE PRESENCE

NOMS	ÉMARGEMENTS
Mme Delphine BÜRKLI, Maire	
M. Sébastien DULERMO	Pouvoir donné à Mme Delphine Bürkli 
Mme Adeline GUILLEMAIN	 Pouvoir donné à M. Gilles Fiszenson
M. Jean-Pierre PLAGNARD	
Mme Virginie MERGOIL	Pouvoir donné à Mme Lelievre 
M. Nicolas COUR	Pouvoir donné à N. Goucyan
M. Alexis GOVCIYAN	
Mme Maud LELIEVRE	
Mme Lorraine GAY	Pouvoir donné à Jean-Pierre Plagnard
M. Gilles FISZENSON	
M. Arnaud NGATCHA	
Mme Frédérique DUTREUIL	 Pouvoir donné à Camille Vizioz-Brami
Mme Camille VIZIOZ-BRAMI	
M. Pierre MAURIN	